RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SDIS 33

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

ÉDITO

“Plus vite, plus haut, plus fort”, telle pourrait être la juste représentation de l’activité du SDIS de la Gironde en 2019.

En effet, l’année achevée est comme les précédentes, marquée par la croissance ininterrompue de la sollicitation. Avec 136 427 opérations réalisées, soit une nouvelle hausse de 5.1% de l’activité opérationnelle, 2019 parachève la décennie 2010 sur un nouveau record.

Si notre mission de service public ne peut être réduite à des chiffres, ces derniers demeurent cependant des marqueurs forts. 136 427 opérations en 12 mois, c’est une intervention toutes les 3 minutes et 51 secondes ! Si ces statistiques peuvent donner le vertige, elles traduisent avant tout le rythme effréné auquel les personnels du SDIS de la Gironde sont chaque jour confrontés.

Les analyses prospectives menées il y a près de 10 ans dans le cadre de la rédaction du Schéma Départemental d’Analyse et de Couverture des Risques avaient été l’occasion de dresser plusieurs scenarii d’évolution de l’activité. Force est de constater que l’hypothèse “médiane”, alarmiste pour l’époque, se sera imposée in fine. Cette surchauffe de l’activité, observée plus particulièrement lors des 24 derniers mois, trouve notamment ses fondements dans l’attractivité de notre territoire. La dynamique du département de la Gironde attire une population toujours plus nombreuse et consommatrice de services. Pour notre Établissement, cette croissance de la population se traduit immanquablement par celle de la sollicitation.

Cette situation impose à notre structure de s’adapter en permanence. Plusieurs événements constituent une parfaite illustration de ces nouvelles contingences qui impactent nos missions. Les feux du parking des Salinières, puis de l’îlot de la rue Ferrère, ont démontré la capacité de l’Établissement à intervenir de jour comme de nuit, en milieu urbain, à proximité d’un espace public fortement occupé, au sein d’un ensemble de constructions dense et vertical, mêlant habitations et locaux professionnels… autant de particularités dont le traitement requiert du matériel spécifique et coûteux. Sur le plan humain, il s’agit aussi de bénéficier de ressources en suffisance, formées et rompues aux techniques opérationnelles les plus complexes. Il s’agit également d’assurer dans le même temps la continuité de l’ensemble des secours sur le reste du territoire girondin.

Ces défis, le SDIS de la Gironde s’attache à les relever au quotidien. Il est en effet ici question de la protection de nos concitoyens, mais également de la préservation des biens et de l’environnement. Le Conseil d’administration engage résolument toutes les actions utiles à la modernisation de notre Établissement et à la valorisation de ses personnels. Les efforts à produire sont importants, notamment sur le plan financier. Il est à ce titre indispensable que l’accompagnement des collectivités contributrices au budget du SDIS soit pérennisé. Je tiens à saluer en ce sens les partenaires qui se sont engagés dans le versement de contributions volontaires supplémentaires au budget de notre structure.

Les différentes mesures opérationnelles, techniques et administratives déployées en 2019, sont présentées au sein de ce rapport d’activité. Elles témoignent de notre volonté d’agir avec efficacité, dans le respect des impératifs de gestion et de qualité tels qu’attendus par les girondines et girondins. L’engagement de toutes les forces vives du SDIS de la Gironde dans cette dynamique fait la force de notre service public de secours.

Bonne lecture à toutes et tous !

Jean-Luc GLEYZE
Président du Conseil d’administration

1. NOTRE CAP :
ASSURER UN SERVICE PUBLIC EFFICACE ET DE QUALITÉ

1. UNE PRIORITÉ :
DÉPLOYER UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE FORTE

1•1 Une croissance toujours soutenue de l'activité opérationnelle en 2019

1•2 La formation et les techniques et procédures opérationnelles en constante adaptation

1•3 L'accompagnement des agents, un impératif

1•4 Le soutien permanent à la politique de santé et de sécurité

2. UN ENJEU :
DÉFINIR LE POSITIONNEMENT AU REGARD DES SOLLICITATIONS ET CONTINGENCES

2•1 Le traitement global de tous les risques

2•2 L'événement marquant

3. UNE NÉCESSITÉ :
CONSOLIDER LA RELATION AVEC LES USAGERS

3•1 L' impérieux suivi qualitatif des dossiers

3•2 La valorisation de l'Établissement par la communication

3•3 Une démarche innovante : le déploiement du logiciel PROMETHEUS

2. NOTRE CHOIX :
FAVORISER LA SOLIDARITÉ ET LA PROXIMITÉ

1. UNE PRIORITÉ :
DÉVELOPPER LES OUTILS PORTEURS D'UNE RÉPONSE HOMOGÈNE

1•1 L'avenir préparé grâce aux démarches projets

1•2 Les partenariats en renouvellement permanent

1•3 Les moyens de la cartographie renforcés

1•4 L'efficacité des points accueil et hot-line

2. UN ENJEU :
PRÉSERVER LA STRUCTURE ET LA RESSOURCE MATÉRIELLE

2•1 Une politique volontariste de réhabilitations et constructions

2•2 Un parc automobile conforté

2•3 La modernisation des outils informatiques et de télécommunication

3. UNE NÉCESSITÉ :
VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES COMME PREMIÈRE RICHESSE DU SDIS

3•1 La prise en compte des évolutions denses du cadre réglementaire

3•2 La gestion des effectifs et la promotion des compétences et des carrières

3•3 L'accompagnement social, l'organisation du travail et la communication RH

3•4 Le développement du volontariat comme ambition permanente

3•5 Des instances délibérantes et décisionnaires à l'écoute des instances paritaires et consultatives

3•6 Une démarche innovante : le groupe de travail dédié à l'étude de la toxicité des fumées

3. NOTRE AMBITION :
ŒUVRER POUR UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE ET DURABLE

1. UNE PRIORITÉ :
GARANTIR L'EFFICIENCE DE LA GESTION BUDGÉTAIRE

1•1 Des recettes de fonctionnement contraintes

1•2 Des recettes propres optimisées

1•3 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

1•4 La dynamique d'investissement consacrée

2. UN ENJEU :
RENFORCER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DE NOTRE ACTIVITÉ

2•1 L'expertise interne, gage de protection de l'Établissement

2•2 Le respect des procédures de commande publique

2•3 La mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et l'action du Délégué à la Protection des Données (DPD)

3. UNE NÉCESSITÉ :
AGIR POUR DEMAIN

3•1 La mission « SDACR-CoTTRiM »

3•2 La réorganisation territoriale du SDIS

3•3 Une démarche innovante : les contributions volontaires des collectivités

MSA
MSA

NOTRE CAP :

ASSURER UN SERVICE PUBLIC EFFICACE ET DE QUALITÉ

1. UNE PRIORITÉ :
DÉPLOYER UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE FORTE

1•1 Une croissance toujours soutenue de l'activité opérationnelle en 2019

1•2 La formation et les techniques et procédures opérationnelles en constante adaptation

1•3 L'accompagnement des agents, un impératif

1•4 Le soutien permanent à la politique de santé et de sécurité

2. UN ENJEU :
DÉFINIR LE POSITIONNEMENT AU REGARD DES SOLLICITATIONS ET CONTINGENCES

2•1 Le traitement global de tous les risques

2•2 L'événement marquant

3. UNE NÉCESSITÉ :
CONSOLIDER LA RELATION AVEC LES USAGERS

3•1 L' impérieux suivi qualitatif des dossiers

3•2 La valorisation de l'Établissement par la communication

3•3 Une démarche innovante : le déploiement du logiciel PROMETHEUS

1

UNE PRIORITÉ :
DÉPLOYER UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE FORTE

1•1 UNE CROISSANCE TOUJOURS SOUTENUE DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE EN 2019

Dans la continuité d'une année 2018 particulièrement sollicitante (+12.3% d'activité), les douze derniers mois ont vu l'activité opérationnelle maintenir sa croissance (+5,1%) pour atteindre le chiffre de 136 427 interventions au 31 décembre 2019. Cette année devient ici la plus importante en terme de sollicitation opérationnelle. Du jamais vu !

Autre fait marquant de l'exercice écoulé, la barre des 10 000 opérations, qui aura été franchie chaque mois.

A l'instar des années précédentes, le domaine du Secours A Personne (SAP), thématique majeure générant à elle seule 80% de l'activité opérationnelle totale du SDIS de la Gironde, connait une hausse supérieure à 4,5% pour totaliser 108 781 interventions. Le nombre d'incendies (INC) est par ailleurs reparti à la hausse (+10,3%).

En 2019, les sapeurs-pompiers ont ainsi procédé à l'extinction de 8 068 feux en milieux urbains, ruraux et naturels.
Des conditions climatiques plus propices à l'éclosion d'incendies ont engendré un nombre de départs de feux de forêt supérieurs à l'année 2018.

Quatre niveaux de risque sur 6 ont été activés. 26% des journées ont été classées en risque « léger », 27% en risque « faible », 41% en risque « modéré » et 7 en risque « sévère ».

Au total, 506 feux de forêt ont détruit 417 hectares (ha) de végétaux en 2019. L'année aura été notamment marquée par 3 feux importants :

- Commune du Teich en février avec 43,5 ha
- Commune de Salles en juillet avec 68,5 ha
- Commune de Mios en novembre avec 55,5 ha

Entre juillet et septembre, période particulièrement délicate, les équipes du SDIS auront lutté contre 331 feux totalisant une superficie détruite de plus de 236 hectares.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS 2009 - 2019

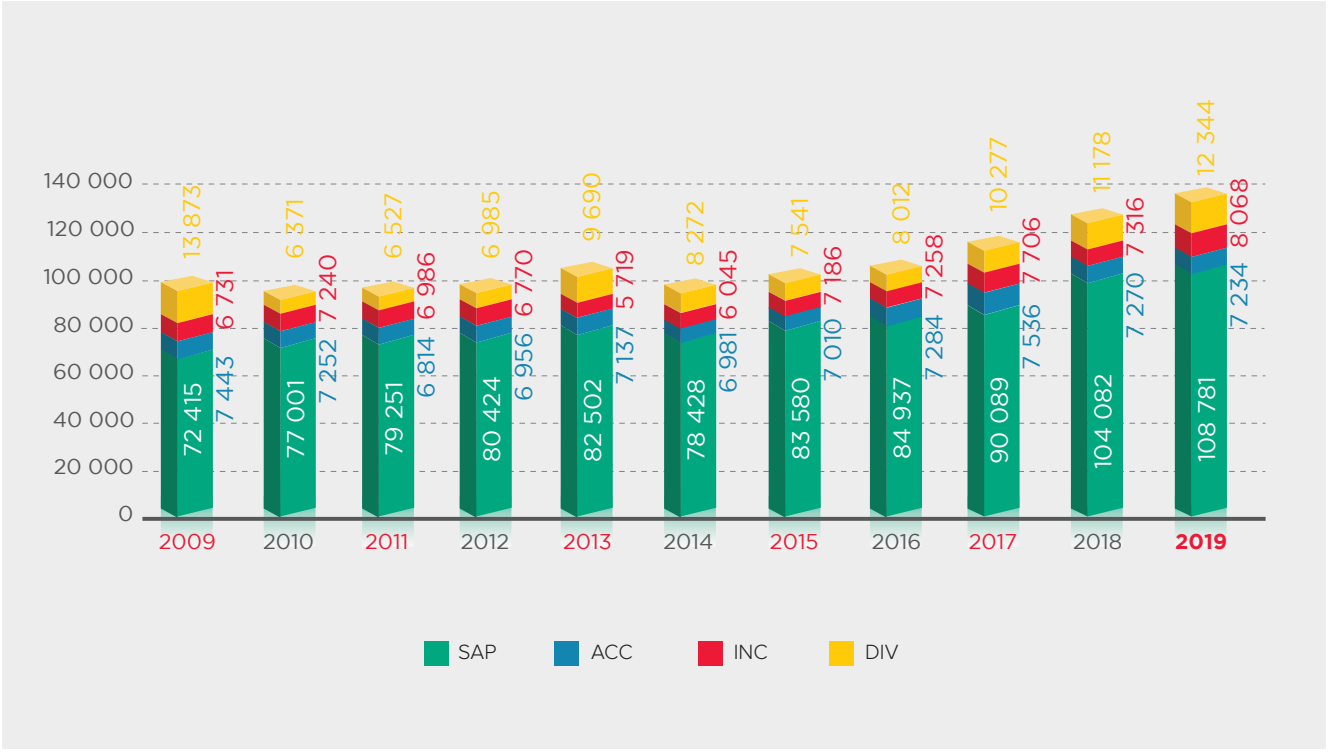

Autre nature d'interventions, les accidents de la circulation (ACC). Leur nombre continue de baisser en 2019 (-1%) avec un volume de 7 234 interventions.

Enfin et poursuivant la dynamique des années précédentes, la plus forte augmentation intéresse la famille des opérations diverses (DIV). Confrontés à des épisodes climatiques de plus en plus récurrents et violents (tempêtes, orages, épisodes fortement pluvieux...), les sapeurs-pompiers girondins ont été dépêchés à 12 344 reprises (+10,4%) pour assurer la protection des personnes et des biens l'an passé.

A l'exception des accidents de la circulation, l'activité opérationnelle n'a cessé de croître depuis 2015 avec une hausse de 10% pour les opérations INC, 20% pour les interventions SAP et 33% pour les opérations DIV.

Le chiffre de 300 interventions quotidiennes est ainsi devenu la norme. En 2019, le nombre d'opérations journalier moyen est de 374. A nouveau, du jamais vu.
Illustration de cette sollicitation effrénée, les sapeurs-pompiers ont réalisé 504 opérations le 26 juillet et 600 interventions « DIV » en plus de l'activité quotidienne le 3 novembre lors du passage de la tempête « Amélie ».

Une analyse affinée des statistiques fait état d'une volumétrie opérationnelle soutenue entre 8h et 20h avec un pic d'interventions sur les tranches horaires 12h-13h (22,8) et 17h-18h (21,7).

A ces données quotidiennes, il convient de rajouter des épisodes ponctuels « hors normes » comme ont pu l'être l'incendie du parking sous-terrain des Salinières à Bordeaux le samedi 18 mai, ainsi que le feu d'îlot urbain rue Ferrère à Bordeaux 7 jours plus tard, le 25 mai.
Confronté à ces deux épisodes majeurs engageant plusieurs centaines de femmes et d'hommes, notre Établissement a su assurer en parallèle une réponse de sécurité civile optimale.

Soucieux de garantir une distribution des secours de qualité, le SDIS de la Gironde a su maintenir sa stratégie basée notamment sur l'adaptation constante de ses ressources tactiques. Cette politique s'est par exemple traduite en 2019, par le recrutement massif de nouveaux sapeurs-pompiers professionnels (5 promotions).
Sur le plan matériel, notre Établissement a fait le choix de la réactivité en positionnant des vecteurs sanitaires supplémentaires lors de pics de sollicitations journaliers.

2019 sera également marqué par la poursuite du mouvement populaire des « gilets jaunes ». Dans le respect du dispositif instauré sous l'égide des services de la Préfecture, le SDIS de la Gironde a contribué à la sécurisation des rassemblements hebdomadaires du samedi tout en conservant sa capacité opérationnelle de réponse aux sollicitations courantes.

Enfin dans le cadre de la sécurisation du sommet du G7 qui s'est déroulé du 24 au 26 août à Biarritz, le SDIS de la Gironde a dépêché durant une semaine une colonne opérationnelle de renfort.
Composée d'un groupe extraction, d'un groupe de soutien et d'un groupe de commandement totalisant 29 femmes et hommes, cette colonne est venue renforcer le dispositif national de sécurisation regroupant des sapeurs-pompiers provenant de tout le pays.
Au-delà des apports humains et professionnels générés par ce type d'engagement, c'est à nouveau la manifestation de la capacité de notre Établissement à assurer la continuité du service public tout en répondant à l'appel national engendré par ce type d'événement à résonance internationale qui a pu être mise en valeur.

1•2 LA FORMATION ET LES TECHNIQUES ET PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES EN CONSTANTE ADAPTATION

Assurer une réponse opérationnelle efficace pour chaque demande de secours constitue un véritable enjeu pour notre Établissement.

En dépit d'une nouvelle hausse de son activité, le SDIS de la Gironde a su, à nouveau, mener de front plus de 136 000 opérations tout en modernisant ses politiques internes en matière de formation des personnels ainsi que sa doctrine tactique.

2019 restera pour le Groupement Formation (GFOR) une année charnière, qui aura vu le principe d'accès à la nouvelle filière de la formation via les commissions passerelles être mis en œuvre pour la dernière fois.

peut organiser et conduire l'ensemble des formations opérationnelles et d'encadrement afin d'élever en compétence les équipiers, chefs d'équipes, chefs d'agrès une équipe ou tout engin.

Les aptitudes formatives du SDIS 33 se sont également élargies : notre Établissement dispose d'un panel d'agréments lui permettant de former les agents aux différents risques rencontrés sur le théâtre opérationnel, tels que les risques naturels et industriels.

Face au caractère particulièrement soutenu de l'activité opérationnelle, notre Établissement a du repenser la mise en œuvre des Formations de Maintien et de

S'appuyant sur le très important travail de fond mené par le GFOR, le SDIS de la Gironde peut désormais faire reconnaître les compétences pédagogiques auprès de la commission nationale d'un certain nombre de ses formateurs. Disposant d'un pool de 31 concepteurs de formation, de 291 formateurs accompagnateurs et de 1 233 accompagnateurs de proximité, notre Établissement

Perfectionnement des Acquis (FMPA) dispensées au sein des unités opérationnelles. Ainsi, le Conseil d'Administration, par sa délibération CA 2019-108, a décidé que les FMPA des sapeurs-pompiers (d'équipier à chef d'agrès tout engins) et notamment celles relatives aux fondamentaux «incendie», étaient désormais réalisées au cours de journées dédiées.

L'Approche Par Compétence (APC), dynamique pédagogique résolument tournée vers le pragmatisme, poursuit son développement au sein des différentes entités de l'Établissement.
A titre d'illustration, les agents du CTA-CODIS, toujours plus sollicités avec un nombre d'appels quotidiens oscillant entre 1 600 et 2 000 (notamment lors de la saison estivale), ont pu suivre leur formation de maintien des acquis obligatoire en observant cette doctrine.
L'APC a notamment été utilisée auprès de ces personnels dans le cadre de l'appropriation du nouveau logiciel SGO-SGA. Cet outil prendra en considération les dernières avancées technologiques, notamment la géolocalisation de l'appelant ou encore le dispositif «E-Call», système d'appel d'urgence automatique qui équipera à terme les véhicules vendus au sein de l'Union Européenne.

Sur le plan de l'adaptation de ses matériels roulants, la politique rationnelle menée par le GTL a permis de doter les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) de nouveaux véhicules répondant aux exigences du terrain. Ainsi le SDIS de la Gironde a passé commande d'un nouveau Bras Elévateur Aérien de 60m.

Durant l'année, le remplacement des Camions Citerne Feux de Forêt (CCF) de 3 000 litres par des CCF 6 000 litres s'est poursuivi avec la réception de 8 nouvelles unités de ce type.

6 nouveaux Fourgons Pompe Tonne (FPT), 2 Fourgons Mousse Grande Puissance (FMGP), 7 nouveaux VSAV, une échelle de 18m et une Embarcation de Reconnaissance et de Sauvetage (ERS), permettant de renforcer la couverture opérationnelle du bassin d'Arcachon, ont également été livrés.

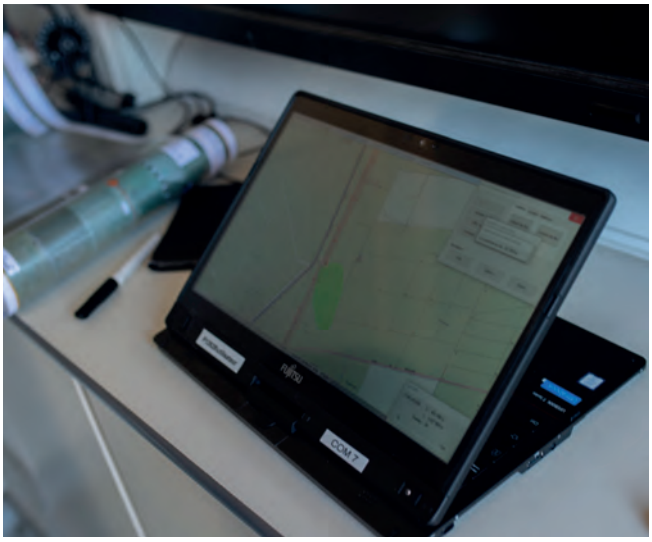

Autre illustration de l'adaptation de sa réponse tactique, le SDIS de la Gironde s'est porté acquéreur de 8 Véhicules Légers Hors Route de type «pick up» dont les caractéristiques techniques offrent désormais une capacité de réponse polyvalente.

Autre adaptation, celle de la migration géographique du secteur métropolitain, qui a conduit à la mise à jour de la base de données du CTA-CODIS. Cette dernière intègre l'avenant à la convention interdépartementale d'assistance mutuelle et de coopération signée avec plusieurs SDIS limitrophes.
L'organisation de la réponse opérationnelle basée sur les natures d'appel, les dénominations des engins de secours et l'engagement à l'appel a aussi été modernisée en prenant en considération l'évolution des risques et des nouveaux matériels en dotation.

Enfin, sur le plan doctrinal, le guide opérationnel dispositif «NOVI» (Nombreuses Victimes) a été décliné sous les spécificités «attentats» et «NRBCe». Fruit des différents retours d'expériences, ces versions proposent des procédures opérationnelles novatrices en correlation avec l'évolution de cette thématique.

1•3 L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS, UN IMPÉRATIF

Le SDIS de la Gironde s'attache à déployer de nombreuses dispositions au profit de ses personnels, destinées à accompagner leur mission au sein de la structure. L'année 2019 a de nouveau vu les services concernés œuvrer en faveur du meilleur accompagnement possible des agents.

DE LA PRISE EN CHARGE INITIALE AU SUIVI MÉDICAL ET PARAMÉDICAL PERMANENT

Chaque agent du SDIS débute son parcours professionnel en rencontrant notamment les différentes entités du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) et plus particulièrement la mission Santé en Service.

Cette mission organise le suivi médical de l'ensemble des agents par le biais des visites médicales annuelles, en application des obligations règlementaires.
Elle dispense également une surveillance médicale particulière à certains agents : travailleurs handicapés, femmes enceintes, agents réintégrés après un congé longue maladie ou un congé longue durée, agents occupant des postes comportant des risques spéciaux, agents souffrant de pathologies particulières. En complément des visites médicales annuelles, la mission procède par ailleurs à tout examen nécessaire au suivi médical des agents (visites à l'initiative de l'agent, de la hiérarchie, du médecin, visites de reprise et de pré-reprise, soins d'urgence des agents se présentant au CMPS).

En 2019, la mission a réalisé **7 176 visites** au Centre Médical Paul Saldou (CMPS) de Mérignac et dans les berces médicales, tous statuts et tous motifs confondus.

536 sapeurs-pompiers ont été reçus au CMPS pour une **visite d'incorporation** et **35 PATS** pour **une visite de recrutement.**

4 079 sapeurs-pompiers ont été reçus dans le cadre de leur **maintien en activité** annuel, en application des obligations réglementaires.

431 jeunes sapeurs-pompiers ont passé une visite médicale visant à déceler toute contre-indication aux activités de JSP et à un éventuel futur recrutement en qualité de SPV.

Au sein de la mission Santé en Service, l'unité de secours psychologique (USP), composée de 2 psychologues territoriales et 2 psychologues experts sapeurs-pompiers volontaires, intervient au plus près des agents en fonction des circonstances.

Leurs interventions couvrent le soutien opérationnel, hors opération et l'aptitude psychologique des sapeurs-pompiers lors de l'incorporation.

En 2019, **116 agents** ont sollicité l'USP en soutien psychologique opérationnel et **93 en soutien psychologique** hors opération.

Le suivi des agents se traduit par ailleurs par la réalisation d'activités permanentes en lien avec la préservation de leur santé :

- gestion des dossiers médicaux donnant lieu à des aptitudes restreintes ou des inaptitudes potentielles en soutien spécialisé des médecins intervenant dans le service ;
- gestion des examens complémentaires, des biologies, des épreuves d'effort, des radiographies diverses, des retours de courrier d'avis spécialisés, des transferts de dossiers médicaux, dans l'objectif d'analyser l'aptitude au poste de travail des personnels concernés ;
- gestion mensuelle des dosimétries passives et actives des équipiers spécialistes en risque radiologique ;
- vaccination des personnels.

ACTIONS DE FORMATION DU SSSM

Les personnels du SSSM s'attachent à dispenser leurs connaissances dans le cadre de sessions de formation organisées au profit de stagiaires.

Ainsi en 2019, la Mission Formation/Secours Médical a organisé 20 sessions qui ont permis de former près de 311 stagiaires (médecins, pharmaciens, infirmiers, assistants techniques pharmaceutiques) dans les domaines suivants :

- activités opérationnelles du SSSM
- sensibilisation à l'emploi de formateur SSSM
- santé en service : habilitation aux visites médicales d'aptitude
- activités pharmaceutiques
- secours psychologique
- soutien psychologique

Une FMPA a été dispensée aux infirmiers et aux pharmaciens de sapeurs-pompiers ainsi qu'aux assistants techniques pharmaceutiques sur la prise en charge des victimes en cas d'attentat aux toxiques de guerre.

Enfin, les personnels du SSSM interviennent au profit d'autres actions de formation (FI des SPV membres du SSSM, RCH1 / RCH2 / RCH3, RAD, SDE1 / SDE2...).

GESTION DES INCIVILITÉS

La gestion des atteintes aux sapeurs-pompiers et l'accompagnement des personnels concernés constitue l'une des priorités du SDIS de la Gironde. Depuis 2002, notre Établissement s'est attaché à déployer un dispositif complet destiné à favoriser le recensement de ces atteintes et la protection des personnels.
En 2019, 170 interventions donnant lieu à des atteintes ont été recensées. 30 de ces opérations ont conduit à au moins un dépôt de plainte de la part des personnels du SDIS 33. Ces derniers sont systématiquement accompagnés dans cette démarche par un officier de sapeur-pompier. Les différentes victimes ont par ailleurs pu bénéficier de l'assistance des juristes de l'Établissement mais également des professionnels du droit et de santé avec lesquels le SDIS collabore.

Le groupe de travail dédié à la problématique d'atteintes aux sapeurs-pompiers a rendu ses conclusions en 2019. Un plan d'actions orienté autour de 4 thématiques (formation - information - matériel - accompagnement des agents) a ainsi été proposé.

L'un des premières actions majeures a conduit au déploiement à titre expérimental de caméras mobiles auprès de 6 CIS du département (Ornano, La Benauge, Bruges, Lacanau, Lesparre, Cadillac-Béguey).
Ces caméras sont employées depuis décembre dernier.

1•4 UN SOUTIEN PERMANENT À LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Le SDIS de la Gironde s'attache à mettre en œuvre une politique volontariste en matière de santé et de sécurité au travail.

Le service Hygiène et Sécurité (HS) et le service de Santé et de Secours Médical (SSSM) sont les principaux acteurs de l'animation de la démarche de prévention des risques professionnels, laquelle se traduit notamment par l'assistance et le conseil aux services et à la Direction sur ces questions.

IMPLICATION AU SEIN DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ET DE SON BUREAU

Le fonctionnement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), s'appuie sur les analyses et travaux conduits par le SHS et le SSSM en collaboration avec les partenaires sociaux représentatifs. En 2019, 13 demandes d'avis et 4 dossiers d'information ont ainsi été portés par le SHS et soumis à l'appréciation des membres de cette instance à l'occasion de 3 réunions. Un nouveau règlement intérieur de cette instance a notamment été approuvé.

L'organisation de 2 réunions du Bureau du CHSCT a été l'occasion de préparer au mieux les dossiers à présenter, en étroite collaboration avec les représentants du personnel concernés.

ANALYSES D'ACCIDENTS ET VISITES DE LOCAUX

L'année 2019 a vu le service Hygiène et Sécurité procéder à l'étude de 18 accidents et réaliser 1 analyse spécifique suite à l'opération menée au sein du parking des Salinières à Bordeaux. En parallèle, 4 visites de CIS ont été organisées en compagnie des acteurs concernés (Saint-Savin, Soulac, Bazas, Cestas).

Ces rencontres demeurent des temps d'échange privilégiés avec les acteurs de terrain et permettent d'apprécier « in situ » la mise en œuvre des politiques de prévention des risques professionnels tout en promouvant auprès des personnels les bonnes pratiques en la matière.

PARTENARIAT AVEC LE CDG33 POUR L'INTERVENTION D'UN ACFI

L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité issues de la réglementation du travail et propose à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité et la prévention des risques professionnels.
Le SDIS de la Gironde a contractualisé en janvier 2019 l'intervention d'un ACFI du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG33) par la signature d'une convention triennale.

L'ACFI a procédé à 6 inspections au cours de l'année 2019 : organisation générale santé et sécurité au travail, CIS Sauveterre de Guyenne, Mios, Castillon-Saint Magne, Saint-Vivien de Médoc et Bruges.

Chacune de ces inspections a fait l'objet d'un rapport qui fait état des constats et des préconisations en matière de santé et de sécurité au travail. Ces documents font l'objet d'un suivi en transversalité avec les groupements concernés.

En outre, l'ACFI a participé au cours de l'année 2019 à 2 séances plénières du CHSCT et 3 visites de site du CHSCT.

ANIMATION DU RÉSEAU DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Le réseau des acteurs de la prévention constitue un maillon indispensable de la chaîne de la prévention des risques et de la promotion de la santé et de la sécurité au sein de l'Établissement.

Constitué de 50 assistants répartis au sein des centres d'incendie et de secours, de 6 conseillers affectés dans les groupements fonctionnels et opérationnels et de 16 représentants des organisations syndicales membres du CHSCT, ce réseau a maintenu sa dynamique forte en 2019.

Le SHS a assuré l'animation de ce réseau, avec notamment le suivi des formations initiales, de maintien et de perfectionnement des acquis de l'ensemble d'entre eux, ainsi que le suivi de leur mobilité et la transmission des lettres de cadrage associées.

Le travail d'assistance technique et pédagogique auprès des assistants et conseillers de prévention sur l'ensemble des outils en rapport avec la Santé et la Sécurité au Travail (RSST, Digirisk EvRP, Ressources documentaires...) s'est également poursuivi.

Ce partenariat mené avec les acteurs de la prévention a permis d'assurer le traitement de 21 signalements de dangers. L'exercice écoulé a enfin été l'occasion de procéder à la rédaction du Document Unique d'évaluation des risques « Opération » qui a reçu un avis favorable lors de sa présentation au CHSCT du 8 novembre 2019.

PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

Suite à l'avis favorable rendu par le CHSCT en 2018, le règlement relatif à la prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de substances psychoactives a fait l'objet d'un arrêté du Président du CA n°2019-3368 signé le 12 avril 2019. Ce règlement est annexé au règlement intérieur du SDIS.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action dédié à la prévention et à la lutte contre les pratiques addictives, le SDIS a poursuivi ses opérations de contrôles inopinés de dépistage d'alcool. Deux campagnes de tests ont ainsi été conduites et 34 personnes ont fait l'objet d'une sensibilisation.

FICHES « ACTION SANTÉ »

Le SSSM a formalisé des fiches « action-santé » qui sont mises à disposition des agents sur le portail Intranet du SDIS et précisent les conduites à tenir dans les cas suivants :

- accident d'exposition au sang ou à un risque viral,
- contact avec les poux, les puces, la gale ou d'autres parasites,
- griffure ou morsure d'animal,
- intervention dans un contexte infectieux,
- déshydratation,
- détresse psychologique.

L'actualisation de ces fiches s'inscrit dans la dynamique globale de prévention et d'information, laquelle s'est par ailleurs matérialisée par la conduite de campagnes relatives à la rougeole, la grippe et le tabac.

CONTRÔLE QUALITÉ DES DOTATIONS DANS LES CENTRES, PRÉVENTION DES RISQUES INFECTIEUX ET SURVEILLANCE DES MATÉRIELS

Les pharmaciens de sapeurs-pompiers sont chargés d'une mission de contrôle qualité des dotations et de prévention des risques infectieux dans les centres d'incendie et de secours, laquelle se traduit par :

- la vérification du mode de conservation, de détention des médicaments, produits et matériels,
- le contrôle qualitatif et quantitatif des dotations de secours à personnels,
- le contrôle de l'état sanitaire de la zone de désinfection, du matériel et des véhicules dédiés aux missions de secours à la personne.

Au titre de 2019, 23 centres d'incendie et de secours ont ainsi été contrôlés, ainsi que 85 trousses individuelles d'infirmiers, 2 jeux de 3 malles dédiées au Soutien Sanitaire sur Opération (SSO), 1 jeu de 10 malles affectées au lot « PRV 1 » et 1 jeu de 27 malles affectées au lot « PRV 2 ». Enfin, 4 remorques module santé (RMS) ainsi que le poste médical avancé ont été contrôlés.

En parallèle, 1 314 matériels médico-secouristes et biomédicaux ont été soumis à une maintenance préventive et 24 autres matériels ont bénéficié d'une maintenance curative. 143 matériels ont été réformés et 140 nouveaux déployés.

2

UN ENJEU :
DÉFINIR LE POSITIONNEMENT AU REGARD DES SOLLICITATIONS ET CONTINGENCES

2•1 LE TRAITEMENT GLOBAL DE TOUS LES RISQUES

Le principe d'adaptabilité constitue l'un des principaux fondements du service public.

En effet, c'est en continuant d'adapter son organisation et in fine ses réponses tactiques, que le SDIS de la Gironde a pu assurer en permanence une réponse de service public efficace et adaptée.

Premier maillon de la chaîne de secours, le Centre de Traitement de l'Alerte-Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CTA-CODIS) a su moderniser sa physionomie afin d'honorer les 1 500 à 1 600 appels quotidiens et même plus de 2 000 en saison estivale, via les numéros d'urgence 18 et 112.

Si la volumétrie annuelle reste sensiblement similaire à celle de 2018, l'année 2019 aura été marquée par d'importants et récurrents épisodes météorologiques.
A titre d'illustration, la tempête Amélie qui a frappé le département dans la nuit du 2 au 3 novembre 2019, a occasionné une sollicitation intense avec plus de 6 000 appels reçus par le CTA.
Cet épisode fut bien supérieur au dernier comparable de 2018, qui avait totalisé 4 500 appels/jour.

En dehors de ces situations météorologiques particulières, le nombre de journées au cours desquelles l'activité opérationnelle courante est supérieure à 400 opérations ne cesse de croître. Ce phénomène conduit à une gestion fréquente d'opérations simultanées, avec à plusieurs reprises, des pics horaires engageant 60 opérations en cours de front.

La forte sollicitation pour secours à personne, les temps d'attente téléphoniques parfois très longs afin d'obtenir une mise en conférence des requérants 18/112 avec le CRRA15, obligent le CTA-CODIS à faire preuve de réactivité en adaptant régulièrement son organisation, afin de ne pas détériorer la qualité de service du traitement des appels 18/112 en attente.

Face à cette charge technique, un important travail de réaménagement des postes de travail a été engagé afin d'augmenter la qualité de vie en service (QVS) : pupitres de travail ergonomiques, fauteuils opérateurs de quart dit « 24 heures », écrans informatiques up gradés.
Ces évolutions suivent les préconisations de l'étude réalisée avec l'appui du SSSM traitant de l'ergonomie des postes de travail au sein du CTA-CODIS.

L'organisation opérationnelle du CTA-CODIS a permis de gérer au mieux les opérations marquantes ou d'appréhender les événements majeurs et multiples de cette année 2019 avec notamment les rendez-vous hebdomadaires du mouvement social « Gilets Jaunes », le suivi au cours du mois de mars de la pollution aux hydrocarbures consécutive au naufrage du navire « Grande America », l'incendie du parking des Salinières puis celui du feu d'îlot urbain de la rue Ferrère à Bordeaux en mai, les saisons feux de forêt au printemps puis en été, ou encore la tempête Amélie en novembre qui a généré plus de 600 opérations diverses.

Chargé du suivi et des mises à jour de la doctrine opérationnelle, le Groupement Opération Prévision (GOP) a par ailleurs pérennisé la stratégie initiée en 2018, visant à adapter la couverture opérationnelle des Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) à la forte augmentation de la sollicitation dans le domaine du secours à personne sur le secteur de défense de la métropole bordelaise.

Ainsi les renforts quotidiens des VSAV sur les CIS de Bruges, de Villenave d'Ornon et de La Benauge, se sont poursuivis tout au long de l'année. Si cette politique a démontré la capacité de notre Établissement à maintenir une couverture optimale en tout point du département, ces renforts n'ont pu enrayer ni réduire la pression opérationnelle du secours à personne au sein de ce secteur géographique densément peuplé.

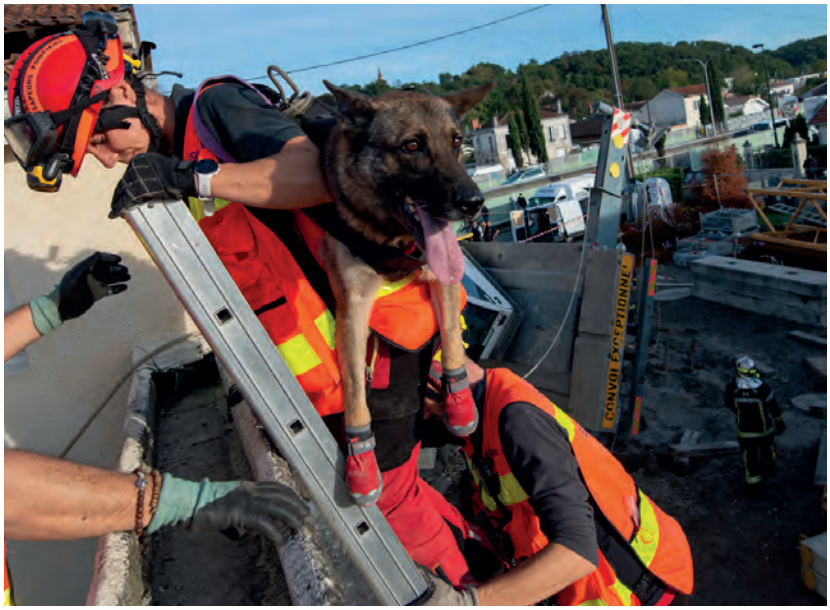

Au cours de l'année écoulée, le GOP a actualisé les différentes doctrines opérationnelles établies et en a proposé de nouvelles afin de répondre aux mutations des risques existants ainsi qu'à l'émergence de nouveaux risques.

La couverture des différents risques est également réalisée en Gironde grâce à l'activité des différentes équipes spécialisées, qui par leurs missions respectives assurent un traitement efficace des risques à l'occurrence parfois moins importante, mais à la gravité potentiellement élevée.

Quelques chiffres et données en lien avec leur activité en 2019 :

Équipe SAL : 16 entraînements avec Dragon 33, 250 treuillages

Équipe SAV : 9 CIS concernés, 349 engagements opérationnels

Équipe GRIMP : 40 spécialistes engagés à 149 reprises

Équipe CYNO : cheptel de 14 chiens opérationnels, 134 engagements

Équipe PELICANDROME : 20 journées d'activation

Équipe RCH/RAD : 154 interventions, participation à l'entraînement zonal NRBC

Équipe SDE : 51 interventions notamment suite à effondrement de toitures

2·2 L'ÉVÉNEMENT MARQUANT

Au cours du mois de mai, le SDIS de la Gironde a été confronté à deux des plus importants feux urbains de son histoire et ce, à 7 jours d'intervalle.

Samedi 18 mai aux alentours de 20h30 et alors que prend fin le rassemblement populaire des « Gilets Jaunes », le CTA-CODIS de la Gironde engage un détachement pour feu au parking sous-terrain des Salinières situé quai des Salinières dans l'hyper centre bordelais.

Confronté à un important dégagement de fumée noire au niveau des rampes d'accès extérieures, le premier Commandant des Opérations de Secours (COS) perçoit immédiatement la mesure du sinistre.
Après une première reconnaissance réalisée notamment au moyen du système de vidéosurveillance du site, le feu est localisé au niveau R-3 du parking qui totalise 5 niveaux négatifs.

En plus des éléments de lutte contre les incendies conventionnels, le COS demande en renfort l'équipe spécialisée d'Engagement Longue Durée (ELD), rompue à ce type d'intervention.

En dépit des actions de désenfumage, limitées du fait de la configuration du site, la fumée se propage dans les circulations (escalier et rampes d'accès) et vient à pénétrer dans le local du PC Sécurité abritant le Système de Sécurité Incendie (SSI). Alors qu'au sous-sol les conditions deviennent périlleuses, obligeant les équipes de sapeurs-pompiers et le gardien à quitter le local PC totalement enfumé, certains badauds se rapprochent de la zone d'intervention et compliquent le travail des équipes.

Le sauvetage des personnels engagés et de l'employé devient la priorité du COS alors que le feu se développe violemment. Plus de 330 véhicules sont stationnés au moment des faits.
Les minutes s'écoulent dans un stress collectif intense,

les vies du chef d'agrès du premier fourgon incendie, de ses binômes et du gardien sont clairement menacées. Fort heureusement, les personnels sont récupérés par leurs collègues.
3 sapeurs-pompiers sont évacués vers le centre hospitalier pour examen.

L'opération prend une nouvelle dimension. En effet, le sous-sol revêt des caractéristiques dantesques, une quantité phénoménale de fumées noires s'extrait sous la forme de colonnes visibles à des kilomètres du site. De nombreuses explosions sont ressenties (plus d'une soixantaine) dont 3 particulièrement violentes, probablement dues aux effondrements de niveaux, accompagnées d'effets piston qui renvoient des souffles de gaz chauds et de suies par les rampes d'accès.
L'ambiance thermique interdit tout engagement humain.

Afin de limiter la propagation il est décidé de mettre en œuvre une lance canon (LMP 80), dispositif hydraulique important arrimé au sol.
Cette manœuvre ne s'effectuera pas sans difficulté pour les binômes.
La lance canon installée, le COS prend la décision de couper l'alimentation en air du feu en obturant au maximum les différentes ouvertures et en stoppant les mécanismes de ventilations du parking.
Il est environ 3h du matin lorsque le cadre d'astreinte de la Mairie de Bordeaux émet des réserves quant à la stabilité de la structure et par effet de domino, des immeubles d'habitations et des bureaux situés à proximité immédiate du sinistre.

Le COS prend la décision de faire évacuer les immeubles mitoyens, 31 personnes sont prises en charge par les bénévoles de la Croix Rouge et 9 sont relogées.
Le feu, toujours actif, baisse en intensité au petit matin du dimanche. L'action de la LMP 80 a sensiblement aidé en ce sens. Le COS peut à nouveau ordonner des actions de reconnaissance et d'attaque des foyers. Le feu est déclaré éteint dimanche vers 14h40.
Après plus de 18 heures de lutte mobilisant plus d'une centaine de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ainsi que des personnels techniques du SDIS et une trentaine de véhicules, le bilan matériel est lourd : les 5 niveaux sont impactés (R-2 et R-3 détruits) et 187 véhicules brûlés.
Située immédiatement au-dessus du parking, la ligne C du tramway desservant notamment la gare Saint-Jean sera interrompue pendant plusieurs mois.

Sur le plan humain, le bilan fait état de 5 sapeurs-pompiers légèrement blessés dont 3 hospitalisés.
Le professionnalisme dont ils ont su faire preuve a permis ces conclusions heureuses.

Alors que Bordeaux se remet de cet événement hors norme, le CTA-CODIS engage le samedi suivant aux alentours de 17h, des moyens de lutte contre l'incendie rue Ferrère à proximité de la place des Quinconces.

En transit pour se rendre sur les lieux, le premier COS constate un important dégagement de fumée d'un bâtiment d'habitation. Les renforts sont immédiatement demandés. Le feu est avéré et intéresse le 2ème étage alors en travaux.

L'immeuble est imbriqué dans un îlot urbain regroupant plusieurs rangs de bâtiments. Les flammes et fumées ne sont pas perceptibles depuis la rue.
Les équipes opérationnelles sont confrontées à des problématiques d'accès du fait de la présence d'escaliers et de cours intérieures. La localisation précise du sinistre est complexe.
A l'instar de ce que les sapeurs-pompiers peuvent connaître dans le cadre d'un incendie de forêt, le feu est ici attisé par un vent violent et tournoyant. Les flammes se propagent rapidement d'étages en étages jusqu'aux toitures des constructions.
Ce quartier historique bordelais est fortement fréquenté à ce moment de la journée. Un périmètre de sécurité conséquent interdisant notamment la circulation de la ligne B du tramway est alors mis en œuvre par les forces de l'ordre.
De nombreux moyens sont dépêchés sur place tandis que les actions d'évacuation des habitants de tous les immeubles de l'allée de Chartres sont initiées. Ces bâtiments anciens fragilisés par l'action du feu, obligent les sapeurs-pompiers à faire preuve d'une prudence extrême. Les structures porteuses des extensions et des planchers des bâtiments de la rue Ferrère ainsi que les planchers et toitures des immeubles du quai Louis XVIII se sont effondrés.
L'explosion de bouteilles de gaz renforce le climat général déjà anxiogène. Le sinistre est attaqué depuis 14 points d'accès au moyen de 16 lances à eau, dont 5 sur échelles aériennes et bras élévateurs.

Les forces de l'ordre et les équipes bénévoles de la Croix Rouge présents en nombre, apportent leur concours apprécié et efficace à la sécurisation de la zone d'intervention et la prise en charge de plus de 70 personnes regroupées au sein du Musée d'Art Contemporain « CAPC ».

Sur les toits, les sapeurs-pompiers mènent une lutte déterminée.
A l'intérieur des bâtiments, la chaleur écrasante oblige régulièrement les équipes à se replier et au COS à adapter sa stratégie opérationnelle en conséquence.
La lutte contre le brasier nécessite la mise en œuvre d'un dispositif hydraulique conséquent.
L'appui du camion-citerne du SDIS garantit une permanence de carburant pour l'important dispositif matériel déployé sur l'opération.
Plus de 105 sapeurs-pompiers ont été dépêchés sur les lieux. Compte tenu de l'étendue du sinistre, le bilan humain est heureux avec un seul sapeur-pompier légèrement blessé. Le savoir-faire associé à l'engagement sans faille de ces femmes et hommes aura été déterminant.

Le feu est déclaré éteint par le COS le dimanche 26 mai à 04h45 après plus de 11h de lutte. Plusieurs immeubles abritant des dizaines d'appartements et bureaux totalisant plus de 1 800m^2 sont détruits.

Le SDIS de la Gironde aura été confronté pour la première fois de son histoire à deux incendies majeurs au sein de la métropole bordelaise et quasi simultanés.

Ces sinistres ont permis de tirer plusieurs enseignements notamment sur le plan de la réglementation incendie au sein d'un Établissement Recevant du Public (ERP), ainsi que sur le plan tactique avec, par exemple, la nécessité pour les sapeurs-pompiers de maintenir la connaissance de leurs secteurs et des techniques opérationnelles inhérentes à ces types d'intervention.

3

UNE NÉCESSITÉ :
CONSOLIDER LA RELATION AVEC LES USAGERS

3•1 L'IMPÉRIEUX SUIVI QUALITATIF DES DOSSIERS

Le SDIS a conduit en 2019 de nombreuses actions visant à offrir aux girondines et girondins des prestations de qualité.

LES DOSSIERS DE PRÉVENTION, PRÉVISION ET LE TRAITEMENT DES RISQUES

En matière de prévention, l'année 2019 s'est traduite par une activité particulièrement soutenue ayant conduit à la formulation de 4 833 avis techniques.
Le travail d'étude conduit en matière d'activité « E.R.P » s'est exprimé par l'analyse de 2 807 dossiers d'aménagement.

Concernant les bâtiments à usage d'habitation, campings et établissements industriels, ce sont 1 644 dossiers qui ont été étudiés (soit une hausse de 9% sur l'année).

Dans un département dont l'attractivité s'avère particulièrement forte, les agents préventionnistes, répartis sur l'ensemble des groupements territoriaux, ont pris part à 1 439 commissions de sécurité (dont 240 visites d'ouverture, 1 088 visites périodiques et 191 autres visites). A noter que 97% des 4 806 ERP présents sur le département sont à jour de leur contrôle obligatoire.

Les projets d'ampleur portés sur le département impactent avec force le travail des préventionnistes, à l'image de la restructuration de la Bibliothèque Universitaire, de la construction de l'îlot 8.12 sur le secteur de Bordeaux-Belcier, ou encore de l'opération de la Tour de Visée qui verra se construire un restaurant panoramique situé à plus de 28m.

la base départementale des ressources en eau (REE) en organisant les contrôles des PEI et en enregistrant toutes les modifications concernant leur état. Ainsi, 911 opérations de mise à jour ont été réalisées en 2019 via la visionneuse « remontée d'information de DECI ».

Sur le terrain, 11 992 opérations de contrôles de PEI ont été réalisées sur les 424 communes ayant conventionné avec le SDIS.

Le travail administratif associé à ces missions s'avère important et s'est traduit en 2019 par le traitement de 809 courriers liés aux contrôles des ressources en eau publiques et l'envoi de 436 courriers aux propriétaires et gestionnaires de ressources en eau privées pour connaître l'état de leur DECI.

Sur l'exercice, le Groupement Prévention a également assuré la présidence de 72 jurys de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) et a été moteur dans la préconisation de dispositions visant à améliorer la sécurité de certains établissements (petits hôtels, maisons de retraite, bâtiments en étage construits en bois ...).

L'activité de prévision a par ailleurs significativement impacté le travail de nos équipes.
Afin d'assurer le suivi des Points d'Eau Incendie (PEI), le service Prévision du GOP met quotidiennement à jour

Dans le même temps, 341 avis ont été émis concernant la défense extérieure contre l'incendie et l'accessibilité en application des dispositions du règlement départemental de DECI.

Le suivi des conventions DECI avec les communes est effectué grâce à l'actualisation permanente d'un tableau de bord dédié. Pour les 114 communes non encore conventionnées, le SDIS a transmis un courrier de rappel des obligations de vérification des PEI publics et de transmission des résultats afin de mettre à jour la base de données départementale.

Un travail de fond a également été conduit au niveau du traitement des **projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.**

A ce titre, 51 documents d'urbanisme ont été traités (PLU, cartes communales...) et 42 avis formulés à destination des pétitionnaires et services de l'Etat concernant des projets de fermes photovoltaïques au sol. Sur ce sujet spécifique il est à noter que toutes les centrales photovoltaïques en état de fonctionnement ont fait l'objet d'une mise à jour cartographique dans la visionneuse « remontée d'informations sdis 33 » en liaison avec les groupements territoriaux.

En matière de répertoriation des risques, 113 établissements industriels et non industriels ont fait l'objet d'une étude et 12 réunions de GAP de groupement ont été conduites.

Le suivi prévisionnel et réglementaire des établissements industriels à risques (7 visites en 2019) a également permis au bureau dédié d'assurer les mises à jour nécessaires, tout en poursuivant en parallèle son activité transversale avec les services partenaires.

LES DOSSIERS DE PRÉVENTION, PRÉVISION ET LE TRAITEMENT DES RISQUES

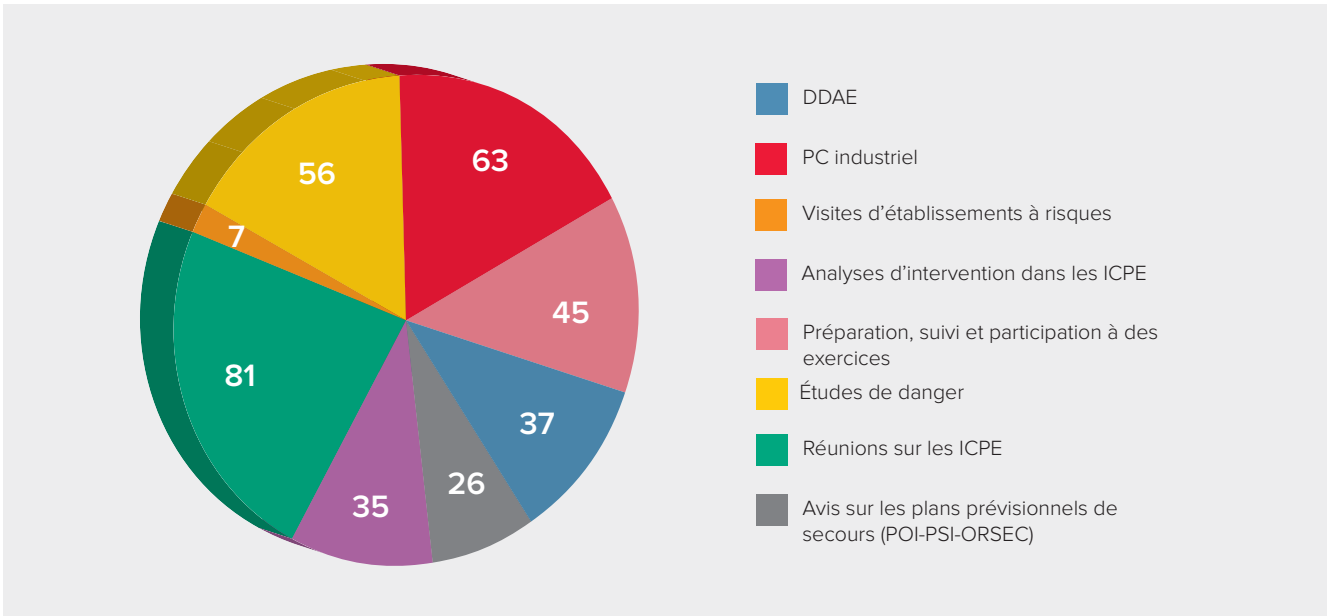

En termes d'activité de **gestion des risques et situations de crise,** 2019 a vu 3 exercices structurants être conduits :

- **exercice cadre PIRATAIR en février :** organisé au niveau national, afin de tester la capacité de l'État à répondre à un attentat au sein de l'Aéroport de Mérignac, cet exercice a mobilisé le SDIS dans l'animation au sein du COD et du CODIS ;

- **exercice ARENA au mois de mai :** sous l'égide du SIDPC33, cet exercice mettait en scène un événement de type « tuerie de masse » sur le site de l'Arkéa Aréna. Aux côtés des forces de sécurité intérieure, le SDIS33 a engagé son groupe d'extraction attentat ainsi que ses officiers de liaison auprès du RAID, de la BRI et du Commandant des Opérations de Police et de Gendarmerie (COPG) ;

- **exercice NOVI sur la base aérienne de Cazaux :** sous la tutelle de la Préfecture, dans le cadre de la validation pratique des étudiants en médecine de catastrophe, cet exercice a vu les équipes du SDIS œuvrer au traitement d'un accident d'avion sur un parking.

Le travail d'élaboration de doctrines opérationnelles et d'actualisation des guides et supports pédagogiques s'est également avéré notable avec notamment la rédaction du guide des notices simplifiées des matériels RT, du guide opérationnel NOVI, du guide SEVESO, de la conception du guide secours nautiques, ou encore de la réactualisation du guide RETEX.
Le travail de formation s'est également poursuivi, tant en interne, avec l'organisation des entraînements sur le thème "tuerie de masse / attentat", qu'en externe, avec l'organisation de 3 sessions de formation au profit des unités RAID et BRI.

LES DOSSIERS D'ASSURANCE/ RESPONSABILITÉ CIVILE

Le service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes est chargé d'assurer la protection de l'Établissement et de ses agents.

Dans le cadre de leurs interventions, les sapeurs-pompiers sont en effet à même de provoquer des dommages à l'encontre des usagers. Et les requérants n'hésitent pas, parfois, à remettre en cause toutes les parties intervenantes, y compris le SDIS, en vue d'obtenir le remboursement intégral des dégâts causés par les sapeurs-pompiers lors d'interventions présentant un caractère d'urgence.

Chargé du traitement des réclamations de ces derniers, le service AJ-ID peut être amené à réaliser une déclaration auprès de la compagnie d'assurance du SDIS, ou à traiter le dossier sans délai dans l'hypothèse d'un refus de prise en charge avéré.

A l'image des deux précédents exercices, 19 dossiers mettant en cause la responsabilité du SDIS ont été déposés au cours de l'année passée, dont 14 déclarés à la compagnie d'assurance.

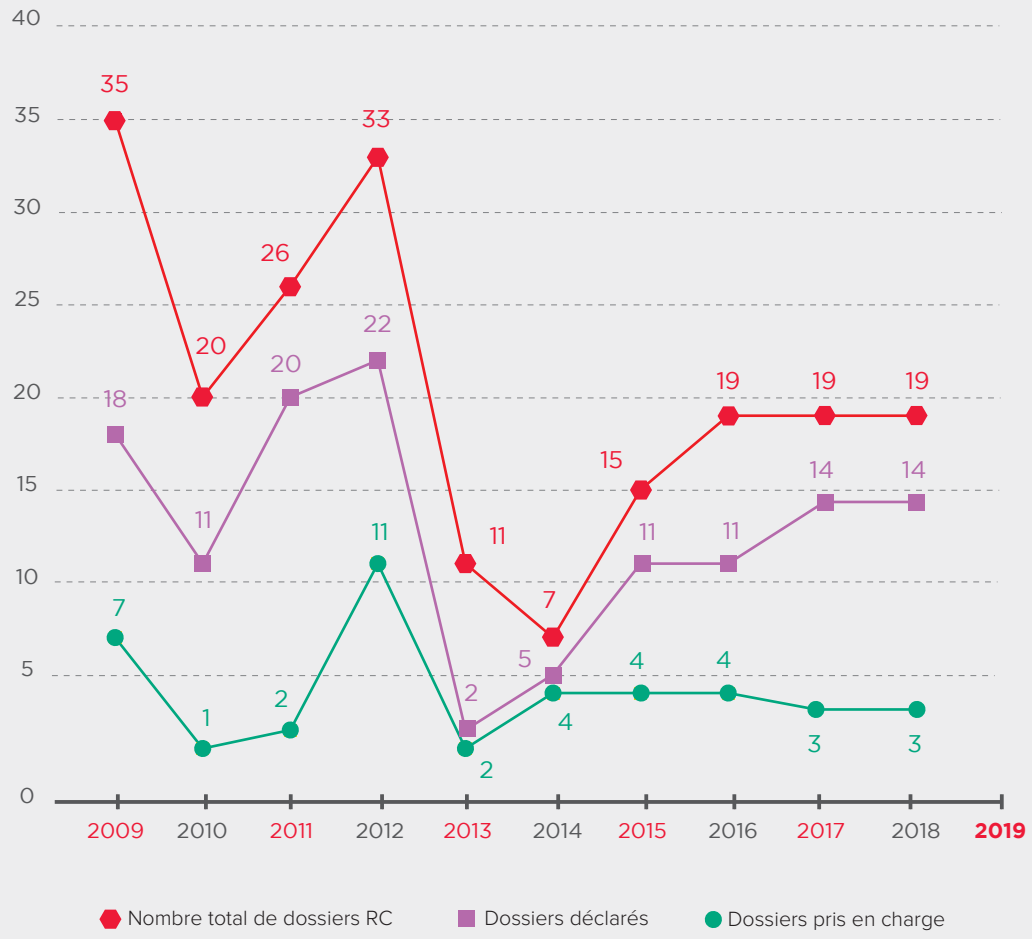

LES COMPTES-RENDUS DE SORTIES DE SECOURS

Les commandants des opérations de secours sont notamment chargés de la rédaction des comptes-rendus de sorties de secours (CRSS).

Face à une sollicitation de plus en plus forte de notre Établissement sur le plan du règlement de litiges et de traitement de la sinistralité, la qualité des CRSS devient un impératif majeur. A ce titre, des démarches de contrôle et de formation sont régulièrement opérées en la matière à l'attention notamment des nouveaux chefs d'agrès et de ceux déjà en fonction.

La collaboration étroite et fluide entre le bureau Relations avec les Services et les Usagers du GOP et les services Coordination Opérationnelle des territoires favorise par ailleurs l'amélioration régulière dans la qualité des CRSS.

LA MISSION DE RECHERCHE DES CAUSES ET CIRCONSTANCES D'INCENDIE

En application des dispositions de la Circulaire ministérielle IOCE1108242C du 23 mars 2011, les missions de recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI) peuvent être effectuées par les SDIS.
Le Conseil d'administration du SDIS a ainsi décidé la création d'une mission RCCI par délibération en date du 10 juillet 2017. Quelques mois plus tard, le 10 janvier 2018, une convention quadripartite entre notre Établissement, le Préfet de la Gironde, le Procureur de la République de Bordeaux et le Procureur de la République de Libourne, était signée afin de déférer aux réquisitions judiciaires.

En 2019, 3 nouveaux officiers de sapeurs-pompiers ont suivi la formation RCCI. Ce sont ainsi désormais 10 officiers sapeurs-pompiers investigateurs qui portent cette mission. Deux officiers supplémentaires devraient être formés en 2020.
L'an passé, 30 missions RCCI ont été réalisées par les équipes du SDIS.

3•2 LA VALORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT PAR LA COMMUNICATION

Pleinement conscient de la nécessité d'assurer la valorisation de ses missions au sein du paysage des acteurs du Service Public, le SDIS de la Gironde a étoffé en 2019 son service communication-protocole (COM-PRO) en renforçant notamment ses effectifs.

Désormais, 4 agents assurent à temps plein la promotion de notre Établissement. L'affectation d'une graphiste a permis d'harmoniser et de moderniser la production des différents supports de communication internes et externes (plus de 24 000 exemplaires du Fil Rouge par exemple) proposés chaque année.
Ces différentes parutions sont illustrées par le travail des 12 photographes, tous sapeurs-pompiers, répartis sur la totalité du territoire.

En 2019, ils ont ainsi couvert à plus de 200 reprises des opérations dimensionnantes, ainsi que les manifestations protocolaires du SDIS.
Reconnus et appréciés, certains de leurs clichés sont occasionnellement transmis aux médias conventionnels et spécialisés.

Le rayonnement de notre institution ne se limite pas à la publication de documents. Ainsi le service Communication-Protocole a assuré l'organisation et l'animation de :

- 2 cérémonies de remises des fourragères aux nouveaux caporaux de sapeurs-pompiers professionnels (5 promotions),

- des cérémonies de pose de première pierre du CIS Le Porge et de réception de travaux du CIS de Marcheprime,
- la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers,
- l'ouverture de la campagne « Feux de Forêts »,
- 2 journées d'accueil des nouveaux collaborateurs du SDIS 33,
- 2 cérémonies de départ du SDIS de la Gironde,
- la cérémonie départementale de Sainte-Barbe,
- 182 visites de centres d'incendie et de secours,
- 32 forums scolaires et professionnels,
- 37 actions de sensibilisation et de démonstration de nos missions auprès du public.

Placé sous l'égide de nos partenaires institutionnels, le service COM-PRO a conduit la participation du SDIS 33 lors de la cérémonie de la Fête Nationale du 14 Juillet à Paris et Bordeaux et des Rencontres de la Sécurité organisées à Bordeaux et Libourne.

Dans un domaine plus atypique, notre Établissement reconduit annuellement son partenariat avec les sociétés de production cinématographiques et télévisuelles dans la production de courts et de longs métrages et ce afin de valoriser ses personnels et moyens opérationnels.

Corollaire de l'augmentation des opérations, le nombre de sollicitations presse est en nette croissance par rapport à l'année précédente. Afin de répondre à la médiatisation de notre activité opérationnelle, notre Établissement dispose de 8 cadres (7 officiers de sapeurs-pompiers et 1 cadre administratif) mis en astreinte. Placés sous les ordres de la Préfecture de la Gironde pour cet exercice, leur concours a permis d'apporter les réponses aux questions toujours plus nombreuses de médias locaux et nationaux. En 2019, plus de 40 interviews sur le terrain ou depuis le CTA-CODIS auront été réalisées.

3•3 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LE DÉPLOIEMENT DU LOGICIEL PROMETHEUS

PROMETHEUS est un logiciel de modélisation des feux de forêt, initialement développé par des universitaires et chercheurs pour le compte du Service Canadien des Forêts et ce, à des fins prévisionnelles ou opérationnelles.

Cet outil se base sur un modèle de calcul compilant les données relatives au terrain considéré (peuplement forestier, caractéristiques combustibles associées et relief) avec les données et indicateurs météorologiques « feux de forêt » correspondants.

Fruit d'un partenariat avec Marc-André Parisien, chercheur canadien, développeur de l'application, Météo France et le SDIS des Landes, notre Établissement dispose désormais d'une « carte de combustible », support de modélisation, fidèle au peuplement de son massif, ainsi que d'une « carte altimétrique ».

L'intégralité des feux de forêts se développant sur le territoire départemental peuvent désormais être modélisés.

La saison estivale feux de forêt 2019 a marqué l'introduction expérimentale de l'application dans la liste des outils opérationnels du CTA-CODIS du SDIS 33.

PROMETHEUS a ainsi été mis œuvre par les cadres identifiés de la chaîne de commandement dès lors qu'un sinistre dimensionnant se déclarait dans le massif forestier. Cette phase d'évaluation avait pour vocation de confirmer la pertinence des modélisations produites. L'application a été mise en œuvre à l'occasion de 7 sinistres.

Au cours de cette période, la définition de critères objectifs d'évaluation a permis de valider la pertinence des modélisations. Ce constat sera établi au travers d'une publication scientifique, co-rédigée avec les acteurs de cette démarche à l'échelle zonale et le Service Canadien des Forêts.

PROMETHEUS est désormais mis en exploitation afin d'accompagner l'anticipation et le raisonnement tactique opérationnel.

NOTRE CHOIX :
FAVORISER LA SOLIDARITÉ ET LA PROXIMITÉ

1. UNE PRIORITÉ :
DÉVELOPPER LES OUTILS PORTEURS D'UNE RÉPONSE HOMOGÈNE

1•1 L'avenir préparé grâce aux démarches projets

1•2 Les partenariats en renouvellement permanent

1•3 Les moyens de la cartographie renforcés

1•4 L'efficacité des points accueil et hot-line

2. UN ENJEU :
PRÉSERVER LA STRUCTURE ET LA RESSOURCE MATÉRIELLE

2•1 Une politique volontariste de réhabilitations et constructions

2•2 Un parc automobile conforté

2•3 La modernisation des outils informatiques et de télécommunication

3. UNE NÉCESSITÉ :
VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES
COMME PREMIÈRE RICHESSE DU SDIS

3•1 La prise en compte des évolutions denses du cadre réglementaire

3•2 La gestion des effectifs et la promotion des compétences et des carrières

3•3 L'accompagnement social, l'organisation du travail et la communication RH

3•4 Le développement du volontariat comme ambition permanente

3•5 Des instances délibérantes et décisionnaires à l'écoute des instances paritaires et consultatives

3•6 Une démarche innovante : le groupe de travail dédié à l'étude de la toxicité des fumées

2

UNE PRIORITÉ :
DÉVELOPPER LES OUTILS PORTEURS D'UNE RÉPONSE HOMOGÈNE

1•1 L'AVENIR PRÉPARÉ GRÂCE AUX DÉMARCHES PROJETS

LE PROJET TRICOISE

Lancé en mars 2010, le projet TRICOISE vise le remplacement de l'actuel système de gestion opérationnelle SIS.3 par un nouveau logiciel dédié afin de doter à terme le SDIS d'un système moderne, compatible avec le réseau ANTARES et inter-opérable avec les différents services partenaires.

Depuis la notification du marché auprès de la société IMPI au mois d'avril 2015, de nombreuses étapes indispensables à la mise en œuvre des nouveaux outils de gestion ont été franchies.

Après une première phase conduite en 2015 ayant permis la rédaction des spécifications fonctionnelles et techniques, la société a procédé aux développements

complémentaires pour intégrer les besoins spécifiques exprimés par le SDIS. Ce temps de développement a été mis à profit pour rédiger des dossiers de paramétrages, documents dont l'objectif consiste à décrire la déclinaison des règles opérationnelles.

A compter de 2016, des sessions de formation aux paramétrages ont été dispensées au profit des agents. Les premiers tests en phase avec la mise à disposition des données par les autres outils de gestion du SDIS (SIG prévisionnel, gestion des données agents, de la formation...) ont été réalisés courant 2017. Puis, en fin d'année 2017, le projet est rentré en phase de vérification d'aptitude. A ce titre, des tests unitaires ont été effectués permettant de déceler quelques dysfonctionnements et d'apporter des améliorations.

Le premier trimestre 2018 a été l'occasion de conduire la première véritable campagne de tests sur le volet fonctionnel. Ces tests ayant révélé des anomalies, un travail de reprise du paramétrage et de finalisation de la description de certaines règles de gestion a du être entrepris. Le deuxième semestre a ainsi été consacré à l'adaptation du paramétrage opérationnel au sein de l'application afin de reconduire une campagne de tests début 2019.

L'année 2019 a fait l'objet de 3 campagnes de tests sur des versions différentes. A l'issue de la dernière série de tests réalisée en novembre 2019, il a été constaté que la version livrée pourrait être validée sous réserve de quelques corrections et améliorations permettant d'atteindre l'objectif initial.

Le SDIS a donc décidé d'ajourner la vérification d'aptitude en décembre 2019 et d'accorder un délai suffisant à la société afin d'apporter l'ensemble de ces corrections.

La version définitive est donc attendue au plus tard le 1er avril 2020. Elle fera l'objet de tests pendant 2 mois au cours desquels les supports de formation seront finalisés.

L'objectif de début juin 2020 a été arrêté pour valider définitivement la vérification d'aptitude.

Cette échéance déclenchera le déploiement des équipements dans les centres et les sessions de formation du personnel afin de mettre en exploitation ce nouvel outil de gestion en fin d'année vers novembre 2020.

LE PROJET SALOME

Le projet SALOME (Solution pour les Acteurs de la LOgistique et de la MaintenancE) doit conduire notre Établissement à remplacer les logiciels existants par un outil adapté aux nouvelles exigences fonctionnelles, techniques et réglementaires, lequel favorisera l'activité des groupements Informatique et Télécommunications, Patrimoine et Technique et Logistique.

Destinée à assurer la modernisation des outils de gestion de la logistique et de la maintenance, cette démarche a connu des avancées notables en 2019.

Suite à l'acquisition fin 2017 des licences du logiciel distribué par la société KIMOCE, la démarche de déploiement de cette solution a été engagée.
Au cours de l'exercice 2018, des ateliers fonctionnels réunissant des agents du GTL, du GPAT et du GIT ont été conduits afin de travailler sur l'intégration et le paramétrage du nouvel outil ainsi que les conditions de reprise des données. Ces travaux se sont poursuivis en 2019 et s'avèrent en voie de finalisation.

La Vérification d'Aptitude de cette solution s'opérera au cours du premier semestre 2020, permettant d'envisager un déploiement fin 2020 de ce nouvel outil.

1•2 DES PARTENARIATS EN RENOUVELLEMENT PERMANENT

Le SDIS de la Gironde reste ouvert sur son environnement. Ainsi, 2019 a été une nouvelle fois riche en partenariats créés ou renouvelés, afin de permettre au SDIS d'améliorer son efficacité.

THÉMATIQUE OPÉRATIONNELLE

Conventions interdépartementales d'assistance mutuelle (CIAM)

Les conventions interdépartementale d'assistance mutuelle existantes (SDIS 47, 24 et 17) sont renouvelées et suivies, ainsi que celles qui lient le SDIS avec les acteurs du secteur autoroutier.

Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, en application du règlement départemental arrêté par le Préfet de la Gironde le 26 juin 2017, le SDIS propose aux communes et EPCI qui le souhaitent de réaliser les prestations de contrôles de leurs points d'eau incendie. Ainsi, 424 conventions ont été signées par le SDIS de la Gironde, représentant le contrôle de 19 158 points d'eau.

Immersion cadre ARS

Le secours à personne restant l'activité la plus volumineuse du SDIS, il est capital que nos partenaires dans ce domaine appréhendent au mieux les spécificités de nos missions. Ainsi, le SDIS a conventionné avec l'agence régionale de santé afin d'accueillir pour 2 journées «immersion et découverte» une cadre juriste de l'ARS en charge de l'audit des services d'urgence. Cette action lui a permis de découvrir les problèmes d'accueil des VSAV dans les services d'urgence publics et privés de la Métropole de Bordeaux.

Cartographie

Transversal par essence, le service Cartographie-SIG, a vu, au cours de l'année 2019, ses partenariats se poursuivre, se pérenniser ou encore se développer.

Les liens historiques établis auprès du GIP ATGeRi sont renouvelés et renforcés au travers de l'automatisation des échanges de données entre les bases respectives. Animateur du partage des bonnes pratiques à l'échelle régionale, le GIP constitue également un support technique de choix.

Les partenariats avec les principales collectivités girondines que sont le Conseil Départemental et Bordeaux Métropole, sont inscrits dans la durée, notamment au titre de la gestion des risques majeurs et de la connaissance de territoires menacés.

De nouvelles conventions ont été conclues avec nos partenaires institutionnels de sécurité intérieure. Des données sont partagées et des documents sont produits au profit de la gendarmerie départementale et de la police nationale.
Coordonnés par l'autorité préfectorale, ces échanges sont voués à être consolidés dans le cadre de la préparation de l'accueil du Sommet Afrique France initialement programmé en juin 2020.

Le processus conventionnel engagé depuis plusieurs années avec le SMUR de Bordeaux au titre du partage des supports cartographiques opérationnels s'est poursuivi durant toute l'année.

Enfin, la démarche de partenariat zonal entretenue avec le service canadien des forêts autour de la modélisation des feux s'est renforcée autour de l'expérimentation avec l'engagement de réflexion sur de nouveaux outils et d'une publication scientifique.

Formation

Le groupement formation est en charge de rédiger l'ensemble des conventions relatives aux exercices et manœuvres pour le compte du SDIS. Elles concernent par exemple l'ensemble des sites de manœuvre extérieurs sur lesquels les équipes du SDIS s'entraînent pour parfaire leurs connaissances. Plusieurs conventions existent également pour mettre à disposition des sites du SDIS auprès de certains partenaires, notamment des forces de l'ordre.
Dans ce cadre, 150 conventions ont été signées en 2019, soit une hausse de 20% par rapport à 2018.

DIFFÉRENTS PARTENARIATS POUR LE SSSM

Association du SSSM

L'Association du Service de Santé et de Secours Médical des sapeurs-pompiers de la Gironde (ASSSM 33) regroupe des médecins, pharmaciens, vétérinaires, psychologues, infirmiers de sapeurs-pompiers et des PATS du SSSM du SDIS 33.
Elle a pour buts principaux :

- de promouvoir et participer à l'enseignement du secourisme et des soins d'urgence ;

- d'organiser et de participer à des actions de formation, d'activer tout processus dont l'objectif sera de promouvoir la formation continue, la recherche pédagogique ou la recherche des techniques et thérapeutiques indispensables à l'exercice de ses membres dans la cadre de leurs missions sapeurs pompiers.

Une convention de partenariat avec le SDIS de la Gironde a été établie en vue d'octroyer à l'ASSSM une subvention en espèces et en nature pour lui permettre de mener à bien ses missions.

Conventions de coopération

La réglementation des pharmacies à usage intérieur prévoit la possibilité de coopération, notamment quand certains établissements ne peuvent disposer de PUI. Aussi, afin de pourvoir aux besoins de certains établissements ou collectivités, des conventions ont été signées avec :

- le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Objectif Nage » pour la mise à disposition de matériels médico-secouristes ;
- la Direction Zonale Sud-Ouest de la Police aux Frontières pour la rétrocession de comprimés d'iodure de potassium dosés à 65 mg ;
- Bordeaux Métropole pour la fourniture de références pharmaceutiques nécessaires aux premiers secours d'urgence.

Agrément ARS pour accueillir des internes

En 2015, le SDIS de la Gironde a obtenu de l'ARS le renouvellement pour une durée de 5 ans de l'agrément du Service de Santé et de Secours Médical pour accueillir en stage de 6 mois des internes en médecine santé au travail.

A ce titre, le SDIS a accueilli trois internes :

- du 2 novembre 2018 au 30 avril 2019,
- du 2 mai 2019 au 3 novembre 2019,
- du 4 novembre 2019 au 3 mai 2020.

Un agrément de l'ARS a permis d'accueillir un interne en pharmacie du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019.

Convention avec le CHU de Bordeaux et l'Université Bordeaux 2 pour recevoir en stage des internes en médecine générale

Le SDIS de la Gironde accueille des internes en médecine générale inscrits à l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 au cours du semestre de stage obligatoire qu'ils doivent effectuer chez un praticien généraliste agréé. Des médecins de sapeurs-pompiers sont désignés en qualité de responsables de stage et dispensent une formation pratique aux internes :

- ½ journée de découverte du CTA-CODIS ;
- ½ journée SSSM opérationnel ;
- 2 journées en qualité d'observateur dans un VSAV ;
- ½ journée consultation d'aptitude ;
- ½ journée d'étude de dossiers d'inaptitude.

Le SDIS a accueilli 5 internes au cours du 1er semestre universitaire (01/11/2018 - 01/05/2019).

Conventions pour recevoir en stage des étudiants

Dans le cadre de conventions passées avec divers établissements d'enseignement, le SSSM a accueilli en stage 3 étudiants en soins infirmiers et 2 étudiants en psychologie au cours de l'année 2019.

Convention avec le CHU de Bordeaux pour la participation de médecins sapeurs-pompiers aux missions de SMUR

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde prête son concours au CHU de Bordeaux sous la forme de personnels médicaux de son Service de Santé et de Secours Médical. Ces personnels effectuent une partie de leur activité de service auprès du SMUR, unité rattachée au pôle « Urgences SAMU-SMUR » du CHU de Bordeaux, pour la médicalisation des vecteurs terrestres et héliportés, pour 1 200 h/an indemnisées au SDIS.

1•3 LES MOYENS DE LA CARTOGRAPHIE RENFORCÉS

Lors de cette année 2019, les démarches de développement et de valorisation du traitement des données cartographiques se sont poursuivies afin de prendre résolument le chemin d'un partage de l'information plus interactif et réactif aux évolutions rapides de notre territoire.

BUREAU CARTOGRAPHIE - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Système d'information Géographique (SIG)

Les 3 dernières années ont vu le projet de migration de la cartographie du Groupement Centre se construire et se développer. Ce travail, déployé sur les 8 secteurs opérationnels du territoire métropolitain, est le fruit d'une collaboration entre le Groupement Centre, ses centres de secours, le GTAC et le service Cartographie. L'année 2019 marque la finalisation de cette démarche d'ampleur, garantissant une base de données et des supports cartographiques opérationnels homogènes à l'échelle départementale. Au total près de 1 000 nouveaux documents ont été mis en circulation dans le cadre de cette démarche.

Cette transition permet de disposer d'une base de données unique pour l'ensemble du territoire départemental, pour laquelle le service assure ses missions quotidiennes de mises à jour urbaines et forestières. Cela représente en 2019, la création et la structuration de 25 000 éléments, venant de différentes sources et partenaires.
Elles sont enrichies en interne par l'apport de plus de 800 demandes de mises à jour provenant des différents centre de secours.

Afin de compléter ces dernières, 40 journées de relevés GPS ont été réalisées l'année passée. L'activité opérationnelle liée aux saisons « feux de forêts » conduit à la réalisation de relevés spécifiques correspondant aux sinistres de plus de 5 ha. La qualité des données relevées est optimisée grâce aux outils numériques

acquis via les relations historiques développées avec le GIP ATGeRi.
Afin d'optimiser la prise en compte des demandes de secours, la base de données du SIG a été enrichie par la géolocalisation des adresses du territoire girondin. Cette évolution sera utilisée dans le futur système de gestion opérationnelle.

Développement de l'application « Cartographie Partagée »

Dans le cadre du développement de l'aire urbaine sur le territoire de la Métropole, de nouveaux quartiers sont conçus et construits dans des délais qui nécessitent une réactivité et une adaptation toujours plus importantes du SDIS.

Afin de poursuivre la construction d'une réponse opérationnelle cohérente, l'outil cartographique transversal conçu et développé conjointement avec le GIT, dénommé « Cartographie Partagée », poursuit son évolution. Dans les années à venir, cette technologie est vouée à devenir un véritable moyen prévisionnel interactif s'intégrant pleinement dans le partage de données entre les différents logiciels métiers du SDIS.

BUREAU ÉTABLISSEMENTS RÉPERTORIÉS (ETARE) – RISQUE PARTICULIER – DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR (DAO)

Le bureau ETARE procède à la réalisation ainsi qu'à la mise à jour des Sites Répertoriés (SIRE), des plans et des fiches ETARE, en collaboration avec les territoires, le GOP et le GTAC.

Lors de la conception et de la réalisation de l'ARKEA ARENA en 2018, une méthode prévisionnelle partagée entre les groupements Prévention, Opérations-Prévision, les territoires et le chargé de maîtrise d'œuvre, a été développée.

En 2019, la Nouvelle Clinique Bordeaux Tondu (NCBT) et la Maison Économique des Arts et de la Culture (MECA) ont notamment été suivies selon le même schéma.
Suite à l'intervention marquante ayant impacté la Cathédrale Notre-Dame, le bureau ETARE a accompagné

la Mission Protection du Patrimoine Culturel (MPPC) dans la réalisation d'un plan d'établissement répertorié de la Cathédrale Saint-André en prenant en compte le retour d'expérience du sinistre parisien.
Cet accompagnement se poursuivra sur l'année 2020 avec la réalisation et/ou l'enrichissement des plans d'interventions prenant en compte la préservation des œuvres culturelles présentes dans le patrimoine girondin.

Au travers d'une démarche globale de révision de politique prévisionnelle de l'Établissement, cette méthode est appliquée dès que les conditions le permettent.

L'objectif est de rationaliser le nombre actuel de plans ETARE, tout en favorisant l'utilisation de fiches opérationnelles A3 recto-verso. Ces fiches sont plus adaptées pour les primo-intervenants et deviennent un véritable complément d'information lors de la montée en puissance des opérations.

1•4 L'EFFICACITÉ DES POINTS ACCUEIL ET HOT-LINE

La qualité de service d'un établissement public passe par la qualité de son accueil des personnes le sollicitant. Des points accueil et hot-line ont été créés au sein des 3 groupements dont une partie de l'activité réside dans l'assistance logistique des personnels de l'Établissement.

Le but de cette démarche est d'assurer un service de qualité en organisant le suivi de chaque demande d'intervention, de leur réception à l'organisation de la réponse via leur enregistrement.

ACCUEIL DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS

Le bureau accueil-courrier constitue la porte d'entrée administrative pour les usagers du SDIS. Créé fin 2016, l'espace accueil permet de recevoir les appels des personnes désirant contacter un service et d'orienter les visiteurs. 9 agents se relaient de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

Ainsi, en 2019, plus de 2 492 personnes ont été accueillies et orientées vers les différents services de l'État-Major et plus de 200 appels téléphoniques par jour ont été traités en moyenne.

LE GROUPEMENT PATRIMOINE

Toutes les demandes de réparation sur les bâtiments du SDIS et diverses demandes d'approvisionnement en fournitures peuvent être effectuées par l'intermédiaire du point accueil du GPAT. Celui-ci a reçu 3 685 demandes en 2019, en hausse par rapport à 2018 (+10%).

ÉVOLUTION DES DEMANDES D'INTERVENTION 2015 - 2019

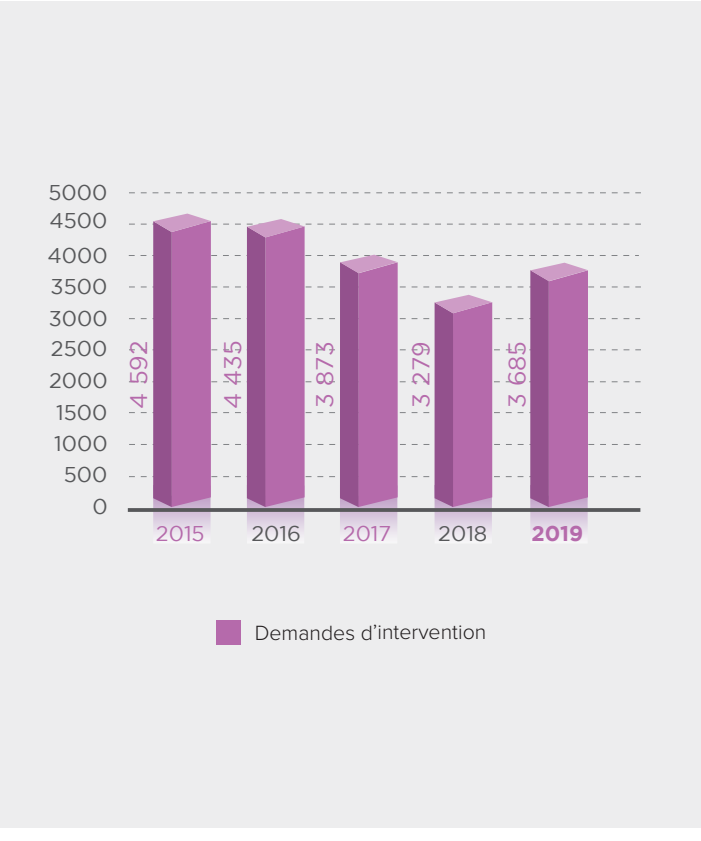

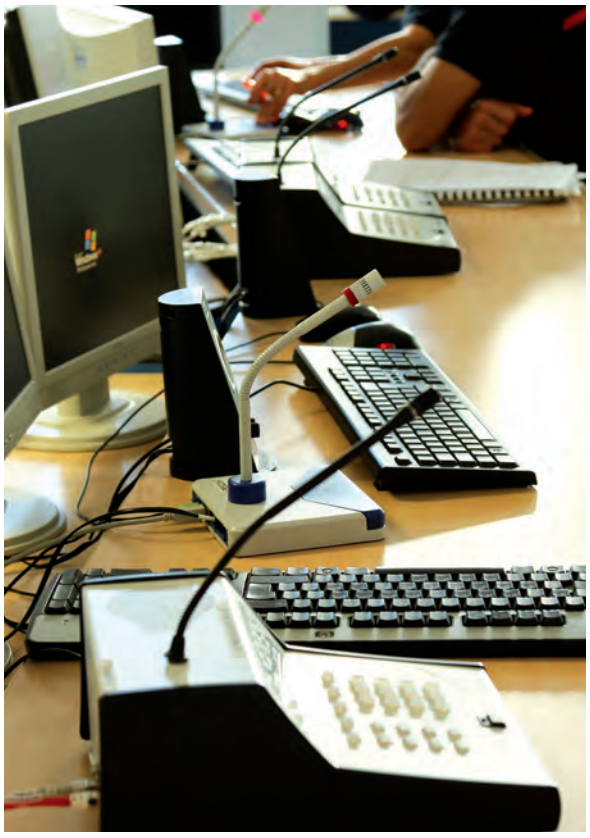

RÉPARTITION DES ORDRES DE TRAVAUX ET DEMANDES DE DOTATION DU GROUPEMENT PATRIMOINE PAR TYPE

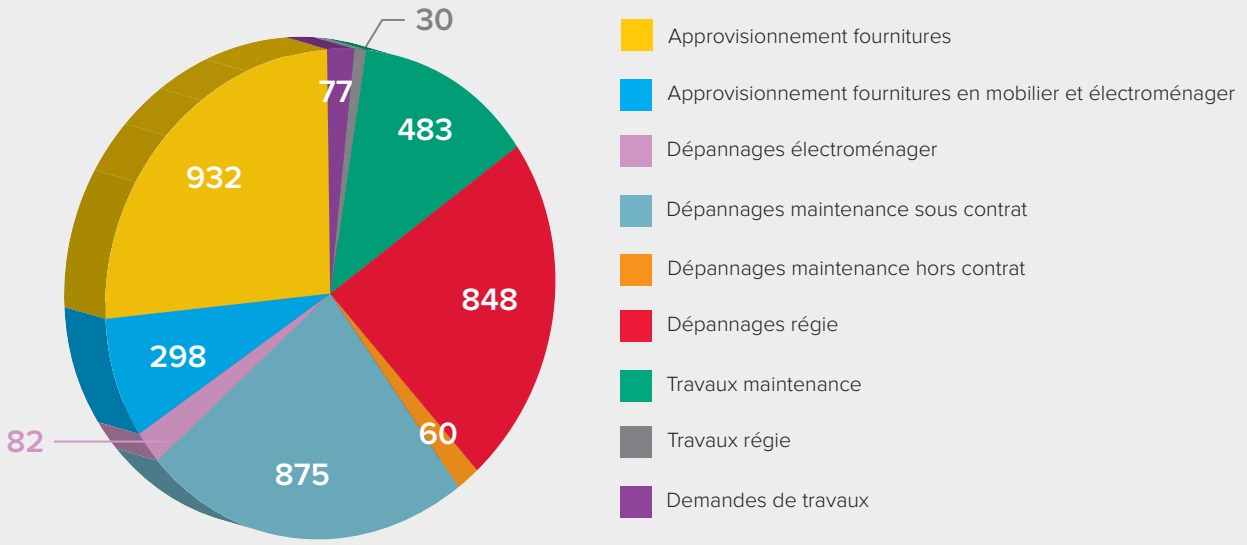

LE GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

Plusieurs mesures visent à répondre dans les meilleures conditions et les meilleurs délais aux sollicitations des territoires et groupements fonctionnels en facilitant les démarches :

- la centralisation de réception des appels destinés au GTL selon la nature des demandes avec deux entrées identifiées : logistique ou maintenance atelier.
- la mise à disposition de formulaires formatés disponibles sur l'intranet dont celui de demande de dépannage pouvant être directement transmis via l'outil.

Enfin, l'année 2019 a été consacrée aux travaux préparatoires au déploiement de l'application KIMOCE, qui viendra très profondément modifier les demandes de travaux pour le GTL lors de sa mise en service.

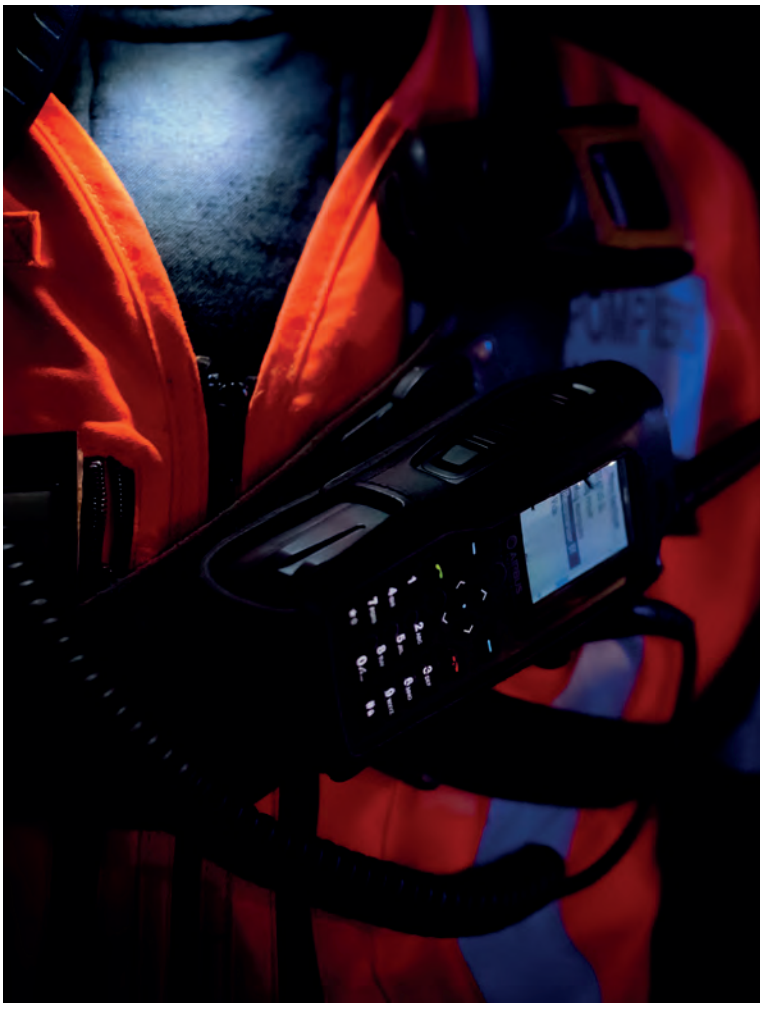

LE GROUPEMENT INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

En 2019, le Groupement Informatique et Télécommunications a enregistré 5 103 demandes d'intervention suite à incident. Ce chiffre est en baisse de 3,8% par rapport à l'année 2018 qui avait comptabilisée 5 305 demandes. 87,2% des demandes enregistrées ont été résolues en moins de 48 heures, dont 82,2% en moins de 24 heures, soit une amélioration de près de 5% par rapport à 2018.

Enfin, le temps moyen de résolution des demandes enregistrées a été amélioré de manière significative puisqu'il est passé de 110 heures en 2018 à 76,5 heures (soit un peu plus de 3 jours) en 2019.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES D'INTERVENTION

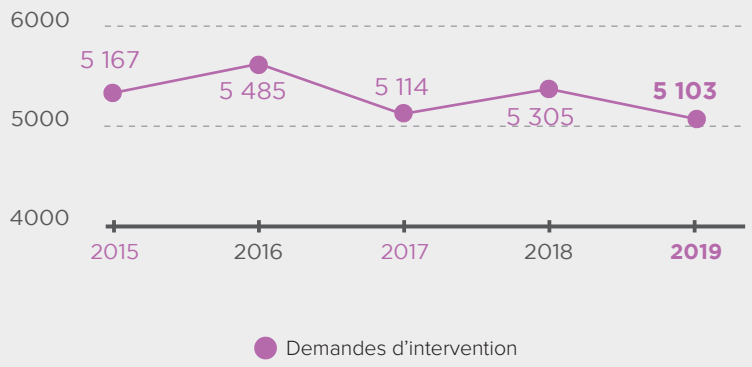

2

UN ENJEU :
PRÉSERVER LA STRUCTURE ET LA RESSOURCE MATÉRIELLE

2·1 UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE RÉHABILITATIONS ET CONSTRUCTIONS

En 2019, la surface patrimoniale du SDIS de la Gironde a une nouvelle fois évolué, avec plusieurs opérations d'acquisition ou de location.

La réorganisation territoriale a entraîné de nouveaux besoins en matière de bâtiments. Ainsi, des études sont lancées afin de créer 2 nouvelles constructions en vue d'accueillir les groupements territoriaux centre-ouest et centre-est.

Des terrains ont été acquis dans les communes de Saint-Sulpice, Monségur et Bazas, en vue de réorganiser à terme les centres d'incendie et de secours correspondants.

Au total, le SDIS assure la gestion de 164 533 m² de bâtiments (surface plancher) sur près de 600 000 m² de terrain. Ce sont 126 sites qui sont entretenus par le groupement Patrimoine.

Type	Nombre d'immeubles	Surfaces planchers (m²)	Surfaces terrains (m²)
Annexes de CIS	11	7 084	35 400
Centres de secours	65	121 091	392 842
Entrepôts	4	7 113	18 893
Établissements de formation	3	3 776	34 985
Observatoires	21	1 092	9 278
Cuisine centrale	1	930	5 963
Bâtiments administratifs	7	10 245	7 751
Service technique	4	12 421	23 757
Section nautique	1	48	190
Service médical	1	513	-
Logement de fonction	1	220	302
Terrains nus	7	-	70 075
Total	**126**	**164 533**	**599 526**

RÉPARTITION DE LA SURFACE PLANCHER PAR CATÉGORIE D'IMMEUBLE (EN %)

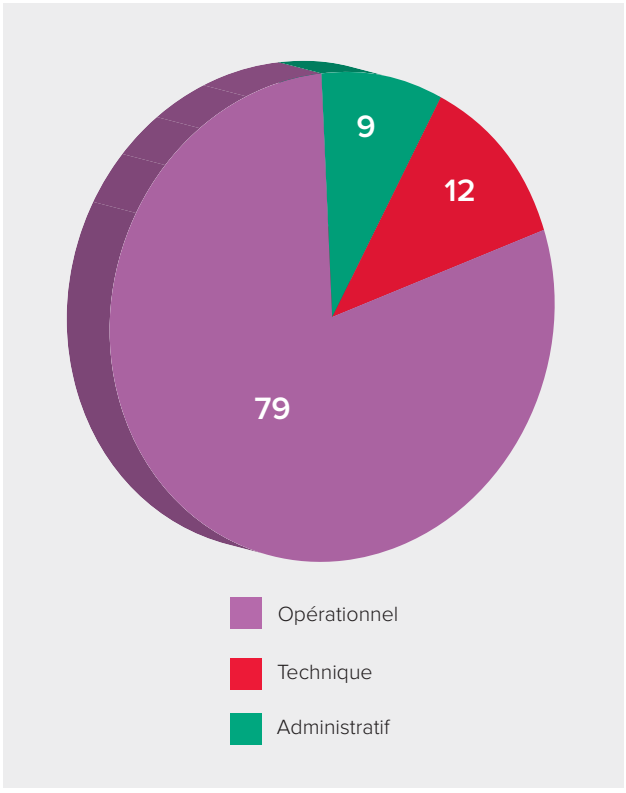

Concernant la dynamique des opérations immobilières, le SDIS a poursuivi en 2019 son activité soutenue. Il en est ainsi des projets de construction de bâtiments neufs :

LE PORGE :
Démarrage des travaux en février pour une réception prévue à l'automne 2020.

BIGANOS :
Démarrage des travaux en septembre pour une réception prévue début 2021.

LA TESTE-DE-BUCH :
Attribution des marchés de travaux en fin d'année pour un démarrage du chantier depuis février 2020.

BORDEAUX RIVE DROITE :
Permis de construire accordé en avril 2020. Consultation des entreprises au second semestre 2020.

CENTRE DE FORMATION DE SALLES :
Attribution des marchés de travaux en fin d'année pour un démarrage de chantier à l'été 2020.

PLATEAU TECHNIQUE :
Attribution des marchés de travaux du nouveau bâtiment en fin d'année pour un démarrage de chantier en mars 2020. Attribution des marchés d'achat de caissons (projet CAPINAV) pour une livraison du site opérationnel prévue à l'automne 2020.

De même, de nombreux projets et études de rénovations, restructurations ou extensions ont été menés en 2019 :

PHARMACIE À USAGE INTERNE :
Fin des travaux d'extension en février 2019.

SAINTE-HÉLÈNE :
Fin des travaux de sécurisation et sur l'aire de lavage en mars 2019.

PLATEAU TECHNIQUE :
Fin des travaux de rénovation du plancher du bâtiment administratif en mars 2019.

ARCACHON :
Fin des travaux de VRD en mai 2019.

MIOS :
Création de bâtiments modulaires en mai 2019.

SSSM :
Fin des travaux d'étanchéité en juin 2019.

LESPARRE-MÉDOC :
Fin des travaux de restructuration en juillet 2019.

18 BLD PIERRE 1ER :
Fin des travaux d'aménagement des locaux de restauration en septembre 2019.

SAINT-SYMPHORIEN :
Fin des travaux de rénovation en octobre 2019.

MONSÉGUR :
Fin des travaux d'extension, aménagement, rénovation en novembre 2019.

TARGON :
Fin des travaux d'aménagement et de rénovation en novembre 2019.

SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE :
Fin des travaux (façades, menuiseries) en décembre 2019.

VENDAYS-MONTALIVET :
Fin des travaux de sécurisation en mai et des façades en décembre 2019.

MISE AUX NORMES STATIONS CARBURANT :
Réception des travaux d'une quarantaine de sites (deux sites à réaliser en 2020).

GUJAN-MESTRAS :
Attribution des marchés de travaux en fin d'année pour un démarrage du chantier en janvier 2020.

PAUILLAC :
Démarrage des travaux en juin pour une réception prévue fin 2020.

BORDEAUX NORD (GTL) :
Travaux de démolition et désamiantage en phase d'achèvement. Démarrage des travaux de restructuration générale au 2nd semestre 2020.

2•2 UN PARC AUTOMOBILE CONFORTÉ

Le SDIS continue sa politique de renouvellement et de maintien du parc automobile afin de se doter de moyens pour faire face à l'activité opérationnelle croissante.

Au-delà de la politique de renouvellement des parcs de véhicules, l'année 2019 aura notamment été marquée par la commande d'un BEA 60 mètres qui permettra de compléter les moyens aériens de l'Établissement. De plus, le parc actuel de VSAV sera renforcé, au-delà des acquisitions habituelles de renouvellement, par la commande de 5 véhicules supplémentaires.

LE RENOUVELLEMENT DES PARCS DE VÉHICULES

Les actions de renouvellement se sont poursuivies en 2019 avec en particulier :

- l'acquisition de 7 VSAV en remplacement de véhicules plus anciens,
- la livraison de 8 Camions Citerne Feux de forêt 6 000 litres afin de continuer la mutation du parc de CCF 3 000 vers des CCF 6 000,
- le renouvellement de 6 Fourgons Pompe Tonne correspondant aux définitions techniques des années précédentes,
- le remplacement d'un échelle de 18 mètres ancienne génération par une machine compacte et moderne répondant aux exigences des opérations en centre ville ancien de Bordeaux,
- la livraison de 8 Véhicules Légers Hors Route de type « pick up » sur base Toyota. Ces véhicules polyvalents remplacent des « Land Rover » anciens dans la continuité des années passées,
- en complément, divers véhicules composant le parc du SDIS ont été renouvelés au profit de matériels neufs soit 6 VTU, 12 VLS, 1 VNM, 1 MPRGP et 1 MPRI.

© tous droits réservés

L'OPTIMISATION DU VIEILLISSEMENT DE CERTAINS PARCS PARCOURANT DE NOMBREUX KILOMÈTRES

Les véhicules fortement sollicités font l'objet de remplacement du châssis tout en conservant l'équipement monté dessus :

- acquisition de 7 châssis de type « plancher-cabine » pour transfert des cellules VSAV (soit 50% des acquisitions annuelles de VSAV),
- transfert des aménagement des Véhicules Poste de Commandement de Secteur sur des véhicules identiques et réaffectation des véhicules initiaux vers des utilisations moins sévères.

DES ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES

En 2019 les opérations particulières suivantes ont pu être menées à bien :

- remplacement de véhicules anciens destinés aux feux industriels par 2 Fourgons Mousse Grande Puissance. Ces véhicules de 32 tonnes de poids total en charge sont armés de 10 000 litres d'eau, 4 000 litres d'émulseur et 400 litres de mouillant,
- livraison d'une Embarcation de Reconnaissance et de Sauvetage au CIS Arcachon suite à la mise en réforme de la barge Adjudant Legendre. L'embarcation aluminium de 7,50 m de longueur permet de couvrir le bassin d'Arcachon en complément des embarcations de type semi-rigide et VNM déjà affectées,
- acquisition d'une Embarcation, en matière plastique, de 5,30 m de longueur destinée au parc de réserve en vue de remplacer les embarcations à flot,
- livraison d'un Véhicule Officier de Permanence Infirmier plus adapté aux missions qui lui sont dévolues.

LE MAINTIEN DU PARC DE MATÉRIELS LOGISTIQUES

Les acquisitions se sont poursuivies en 2019 en matière de véhicules destinés aux fonctions logistiques : 4 Véhicules de Transport de Personnel, 2 Camions Messagerie, 2 Véhicules Atelier Transmissions.

2•3 LA MODERNISATION DES OUTILS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

Sur le plan quantitatif, la stabilité du parc matériels radio, informatique et téléphonique du SDIS, observée depuis plusieurs années, s'est confirmée en 2019.

La charge de travail des services chargés de leur maintien en condition opérationnelle est stable, mais reste importante pour garantir un niveau de fonctionnement satisfaisant des 5 800 récepteurs d'appels sélectifs, 3 018 émetteurs récepteurs radio, 2 585 téléphones fixes et 299 téléphones portables.

Au cours de l'année écoulée, le Groupement Informatique et Télécommunications a conduit ou a participé à de nombreux dossiers parmi lesquels figurent notamment :

- **l'expérimentation des caméras mobiles** en accompagnant le Groupement Opérations-Prévision dans le cadre de l'acquisition et de la configuration du système ainsi que pour ce qui concerne la formation et le déploiement sur les sites pilotes ;

- **l'évolution de l'application CRSS** qui intègre la gestion des fiches feux, notamment pour intégrer la notion de multi-feux. Mise en service au cours du mois de septembre 2019, cette fonctionnalité deviendra effective lors de la mise en place du nouveau système de gestion opérationnelle, en remplaçant la saisie complémentaire actuelle ;

- **l'évolution de l'application Ressources En Eau,** dont la dernière version été mise en service au cours du mois de juin 2019. Cette nouvelle version portait essentiellement sur l'adaptation de la partie statistiques ;

- **la mise en œuvre des véhicules Poste de Commandement SATellites pour les groupements territoriaux Nord-Ouest, Sud-Est et Centre,** avec d'une part la validation des équipements radio et satellitaires, ainsi que leur configuration en vue de les intégrer dans notre système d'information,

et d'autre part l'installation et la configuration des différents postes de travail embarqués à bord de ces véhicules. Cette opération a été menée en collaboration avec le Groupement Technique et Logistique et s'est étalée sur la totalité de l'année 2019 ;

- **la mise en œuvre d'une nouvelle version de l'application MédiSAP.** Celle-ci a été mise en service en fin d'année 2019 après avoir été testée dans le courant du quatrième trimestre. Elle apporte notamment un nouveau mode de saisie de la conclusion de la visite médicale plus adapté au fonctionnement du service de santé, ainsi qu'une migration technique importante. L'intégration avec le nouvel appareil dédié aux tests de la vision a également été vérifiée pour permettre le déploiement de ce dernier ;

- **la mise en service du SIMulateur d'URGence.** Ce mannequin et son écosystème ont été configurés et installés, au premier semestre 2019, sur le site du Centre de Formation de Salles. Il est temporairement installé dans une cellule amovible, dans l'attente de l'aménagement définitif de locaux. Cette solution a pour objectif d'optimiser la formation des personnels en permettant la simulation réaliste de situations d'urgence et l'évaluation par le formateur de la réponse apportée ;

- **une nouvelle application pour la gestion des Services Aériens et Subaquatiques.** Cette solution, qui sera mise en service au cours du premier semestre 2020, a été développée en relation avec le Groupement des Ressources Humaines. Elle a vocation à remplacer l'application actuelle qui recense les heures passées en vol ou en plongée en vue de la liquidation de la retraite pour les personnels concernés ;

- **l'acquisition d'une solution logicielle pour la gestion protocolaire des contacts institutionnels.** Cette solution doit permettre de gérer les contacts et les invitations aux différentes manifestations organisées par le SDIS. L'évaluation des différentes offres disponibles et la procédure d'acquisition de la solution retenue ont été menées en 2019 pour une mise en œuvre qui devrait intervenir au cours du premier semestre 2020 ;

- **l'étude de marché et le choix d'une solution de gestion informatisée des instances.** Cette phase préalable à l'acquisition de la solution recherchée a permis de mieux cibler nos besoins et de les confronter à la réalité du marché. La procédure d'acquisition de la solution retenue sera finalisée au cours de l'année 2020 ;

- **la mise en œuvre d'une solution de gestion des produits de santé et de l'évaluation des pratiques professionnelles des personnels de santé.** Cette solution, qui s'appuie sur plusieurs applications logicielles, permettra d'une part à la Pharmacie de gérer le stock et la distribution des produits de santé, et d'autre part au SSSM de réaliser l'évaluation des pratiques professionnelles des personnels de santé.

  L'acquisition des licences des différents produits et la passation d'un contrat de prestation avec l'éditeur pour la mise en œuvre et la formation, ont été réalisées au cours du premier semestre 2019. Après l'installation et les premiers travaux de paramétrage et de recensement des données à initialiser, initiés au second semestre 2019, les opérations de vérifications et de mise en service seront effectuées au cours de l'année 2020 ;

- **la mise en place d'un système de partage de données** entre le SDIS et le GIP ATGeRi pour l'échange automatique de données cartographiques ;

- **l'élaboration du document concernant les données de référence Moyens** formalisé par une note de service à paraître au début de l'année 2020. En marge du projet Tricoise et en collaboration avec les différents groupements et missions concernées, le travail a consisté à poser un ensemble de définitions sur les notions de véhicules et d'équipements opérationnels, notions regroupées sous le terme de Moyens.

  Ces définitions ont vocation à être partagées et utilisées par les différents services ainsi qu'au sein des différentes applications afin de faciliter l'échanges de données entre celles-ci.

En terme d'amélioration des infrastructures et des équipements informatiques, les principales opérations menées en 2019 concernent :

- **le remplacement des postes de travail** des groupements GRH et SSSM permettant ainsi le passage de ces postes sous Windows 10 ;

- **la migration sous IP du réseau INPT** (Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions), réseau qui sert de support au réseau Radio ANTARES, projet de migration mené par les services de la préfecture ;

- **l'expérimentation de bornes WIFI** sur les sites du Centre de Formation de Salles et du Groupement Technique et Logistique, ces premières installations servant de sites pilotes pour valider les procédures de mises en œuvre et d'utilisation ;

- **le remplacement des équipements cœur de réseau** du réseau informatique du SDIS en vue de sa sécurisation dans la continuité des actions réalisées en 2018 au niveau du réseau fibre optique. A cette occasion, ces équipements centraux ont été redondés ;

- **l'élargissement de la messagerie électronique** à tous les agents, opération qui sera suivie, en 2020, d'un changement de version afin de permettre l'accès à la messagerie du SDIS depuis un site externe.

Quant à l'accompagnement des projets structurants de l'Établissement, le Groupement Informatique et Télécommunications s'est investi tout au long de l'année 2019, en support de la Mission Tricoise, pour préparer et participer aux 3 campagnes de tests effectuées de janvier à décembre 2019 sur le nouveau système de gestion opérationnelle.

S'agissant du projet SALOME, les Groupements Informatique et Télécommunications, Patrimoine et Technique et Logistique se sont appropriés les conditions de paramétrage de la solution acquise. Parallèlement, des travaux de spécification détaillée du module logistique ont été conduits de telle sorte à ce qu'une Mise en Ordre de Marche de ce produit soit prononcée à l'éditeur le 30 septembre 2019. Une première campagne de tests a été organisée au cours du mois de janvier 2020. L'objectif demeure de pouvoir prononcer une vérification d'aptitude positive et donc envisager une mise en service au cours de l'année 2020.

3

UNE NÉCESSITÉ :
VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES COMME PREMIÈRE RICHESSE DU SDIS

3•1 LA PRISE EN COMPTE DES ÉVOLUTIONS DENSES DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'année 2019 a une nouvelle fois été riche sur le plan de l'évolution réglementaire inhérente à la gestion des ressources humaines. Plusieurs dispositifs ont ainsi été déployés, améliorés ou préparés pour gérer au mieux l'année 2020.

La mise en place du prélèvement à la source au 1er janvier 2019 a ainsi nécessité de nombreux paramétrages de l'application informatique métier dès 2018, lesquels se sont poursuivis en 2019, mobilisant fortement le groupement des ressources humaines. Dans le même temps, l'obligation de procéder à la dématérialisation des pièces justificatives de la paie a nécessité une évolution des outils et des procédures au sein du GRH. Après le gel national fin 2017 du protocole d'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), son application a été réactivée au 1er janvier 2019 conduisant le GRH à procéder aux modifications de grilles pour les agents concernés sur janvier et février 2019.

3•2 LA GESTION DES EFFECTIFS ET LA PROMOTION DES COMPÉTENCES ET DES CARRIÈRES

La dynamique de recrutement au sein du SDIS s'est renforcée en 2019.

131 recrutements de SPP ont été opérés sur l'année, dont 115 lauréats du concours de caporal. Cinq promotions de 22, 25, 26, 23 et 19 caporaux, ont ainsi suivi des formations d'intégration organisées en février, septembre et octobre. Au terme de ces FI, 111 nouveaux équipiers ont pu venir renforcer les centres d'incendie et de secours du département.

Ce recrutement d'ampleur a permis de remplacer l'ensemble des départs en retraite et de pourvoir sur 2019, 20 des 25 créations de poste votées lors du Conseil d'administration de juillet. Ainsi, au 31 décembre 2019, les effectifs SPP de l'Établissement qui avaient souffert les années précédentes de l'épuisement des listes d'aptitude au grade de caporal, ont été ramenés à leur plus haut niveau.

La politique de recrutement d'agents contractuels pour accompagner la période estivale s'est par ailleurs poursuivie en 2019. Ainsi, 137 guetteurs et saisonniers, répartis sur les périodes de début de printemps et d'été, sont venus renforcer les unités opérationnelles pour faire face à l'accroissement d'activité lié à la saison feux de forêt et à l'afflux touristique sur ces périodes.

29 recrutements de personnels administratifs, techniques et spécialisés ont été opérés afin de pourvoir les postes laissés vacants suite à des départs en retraite ou des mutations externes, mais aussi pour renforcer certains groupements fonctionnels directement impactés par la montée en charge de l'activité opérationnelle.

L'attractivité toujours aussi forte du département et de notre Établissement a occasionné de nombreuses candidatures spontanées et réponses suite aux publications d'ouverture de postes. Ce sont ainsi 756 candidatures qui ont été reçues pour des postes de sapeurs-pompiers professionnels et 421 pour des personnels administratifs, techniques et spécialisés, soit une augmentation de 41% pour ces deux catégories de personnels par rapport à l'année 2018.

Enfin, notre structure a été sollicitée par 489 collégiens, lycéens, étudiants, fonctionnaires provenant d'autres collectivités, pour réaliser un stage de découverte ou d'application. 249 ont été accueillis au sein des unités opérationnelles ou services fonctionnels pour bénéficier des savoirs et savoirs faire de nos équipes.

L'année 2019 a par ailleurs été marquée par de nombreuses mobilités internes. En effet, 49 PATS et 834 SPP ont changé d'affectation ou de fonction au cours de l'année.

Sur le plan des avancements et promotions, le protocole d'accord signé avec les organisations syndicales, mis en œuvre avec la fin des dispositions transitoires relatives à l'évolution de la filière des SPP, aura nettement marqué l'année 2019. En effet, 133 caporaux ont été nommés sergents et 506 sergents ont été nommés adjudants au 1er décembre. Par ailleurs, 340 adjudants ont pris les fonctions de sous-officier de garde.

Par analogie, les PATS ont également bénéficié en 2019 d'une politique de soutien d'évolution des carrières avec 59 avancements et promotions sur l'année.

La promotion des compétences interne et la valorisation des parcours se sont également traduits par des dispositifs d'accompagnement des agents avec notamment :

- **238 agents qui ont bénéficié en 2019** d'une préparation à un concours ou à un examen professionnel dans le cadre de leur projet individuel de carrière (49 ont été lauréats),

- **la mise en place d'une commission formation chargée d'étudier les demandes de formations personnelles** présentées par les agents. 25 dossiers ont été soumis à cette instance. 9 projets ont été retenus et ont obtenu un financement à hauteur de 8 665 euros,

- **la mise en place en lien avec le GFOR et le GIT d'un dispositif de formation à distance,**

- **2 246 entretiens professionnels réalisés** au cours desquels ont été recensées 1 830 demandes de formation qui ont été inscrites au plan de formation. En parallèle de la campagne d'évaluation, un recensement des besoins collectifs concernant les SPP et les SPV a été effectué auprès des groupements territoriaux. 2 457 besoins ont ainsi été exprimés, dont 2 083 concernaient des demandes de spécialités et 374 du perfectionnement administratif et technique.

La gestion des ressources humaines implique également l'instruction des sanctions, des félicitations et des récompenses. Cela s'est traduit en 2019 par le traitement de :

- **48 procédures disciplinaires,**

- **23 lettres de félicitations** pour l'engagement professionnel et la qualité du service rendu aux usagers du service public,

- **12 demandes de médaille** pour acte de courage et de dévouement (12 médaillés),

- **5 demandes pour l'obtention de la médaille de la sécurité intérieure** pour les actions au profit de la sécurité civile (2 accordées),

- **212 médailles d'honneur et d'ancienneté.**

3•3 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LA COMMUNICATION RH

Cette année encore, le bureau d'action sociale a mené un important travail d'accompagnement et de déploiement de dispositifs sociaux au bénéfice des personnels de l'Établissement.

De la visite à domicile (3) à l'entretien téléphonique (869), ou encore au rendez-vous dans son bureau (154), l'action de l'assistante sociale est restée soutenue en 2019 avec pas moins de 445 situations individuelles suivies sur l'année.
La santé reste son domaine d'intervention le plus fréquent. De l'adhésion au contrat groupe de prévoyance jusqu'au soutien administratif lors de la mise en œuvre de la garantie Interruption Temporaire de Travail, les agents sont accompagnés au mieux dans leurs démarches administratives.

Le contrat groupe de prévoyance arrivant à échéance au 31 décembre 2019, le service OCT en collaboration avec le GFCP a instruit un marché afin de déterminer le partenaire de l'Établissement pour une nouvelle convention de participation.
Dès la fin du mois de novembre 2019, le Bureau d'Action Sociale pour le Personnel s'est fortement mobilisé pour accompagner les agents dans l'élaboration de leur dossier d'adhésion au nouveau contrat groupe. Cette mobilisation et une collaboration active avec le nouveau prestataire ont ainsi permis de faire adhérer près de 1 800 agents, dépassant ainsi le nombre d'adhérents à l'ancien contrat.

La rentrée scolaire fait l'objet d'une campagne qui débute au mois de mai pour se clôturer fin octobre. En 2019 ce sont les dossiers de 1 173 familles qui ont été traités, donnant lieu à la commande de cartes cadeaux pour 2 040 enfants.

251 dossiers ont été traités dans le cadre du dispositif de participation aux frais de garde d'enfant de moins de trois ans, aux séjours avec et sans hébergement.

Le SDIS attribue également une allocation mensuelle aux agents dont l'enfant est reconnu handicapé (25 agents ont ainsi pu bénéficier de cette aide en 2019).

Enfin, le dispositif de participation aux frais de transports publics a bénéficié à 94 agents du SDIS au cours de l'année. Sur le plan de l'organisation du travail, de nouvelles procédures ont été mises en place au cours de l'année destinées notamment à faciliter le travail administratif des centres et à apporter des éclairages sur certaines procédures de gestion (nouvelle procédure

de saisie des heures de grève et de réquisitions dans l'application E-Temptation, mise en place de nouvelles fonctionnalités dans l'application pour la gestion des autorisations d'absence des agents élus locaux...).

Par ailleurs, d'autres dispositifs tels que le don de jours de repos entre agents ou encore la gestion des Comptes Épargne Temps prennent de plus en plus d'ampleur au sein de l'Établissement.

Enfin, le GRH assure la centralisation des heures réalisées dans le cadre des colonnes de renforts et de différents événements climatiques : en 2019, 5 colonnes de renforts, 3 événements climatiques dont les tempêtes Fabien et Amélie et la mobilisation exceptionnelle des équipes de sapeurs-pompiers pendant les manifestations des gilets jaunes, ont nécessité un traitement spécifique du temps de travail et de la paie des agents.

La dimension prioritaire de l'information et de l'accompagnement des agents s'illustre dans la disponibilité quotidienne des équipes du GRH ainsi que dans le cadre d'actions ponctuelles d'information ou de formations. Ainsi, les agents du GRH ont notamment animé deux sessions de formation des nouveaux gestionnaires E-Temptation, 9 réunions dans les territoires de présentation du protocole d'accord relatif à la filière et des séquences présentant la politique RH lors de chaque formation d'intégration de sapeurs-pompiers.

Le GRH s'attache par ailleurs à informer l'ensemble des agents sur l'actualité qui concerne leur environnement de travail avec le Fil RH, dont la périodicité mensuelle a été réaffirmée en 2019. Un travail en collaboration avec le service communication du GADS a permis de proposer aux agents une version plus moderne du mensuel d'information RH diffusé avec le bulletin de salaire.

3•4 LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT COMME AMBITION PERMANENTE

DÉVELOPPER ET FIDÉLISER LA RESSOURCE

Face à la croissance continue de la sollicitation opérationnelle, le renouvellement permanent des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires s'avère indispensable.

Dans un contexte national de baisse de l'engagement volontaire, notre Établissement parvient à stabiliser ses effectifs. Ce sont ainsi 321 nouveaux engagés qui sont venus renforcer les rangs du SDIS en 2019. Si l'effectif total de SPV connaît une légère baisse sur l'année (3 116 femmes et hommes engagés au 31 décembre), il demeure adapté aux exigences opérationnelles.

La procédure d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires repose sur la tenue de comités de recrutement organisés sur l'ensemble des groupements territoriaux. En 2019, 44 comités ont ainsi été organisés, permettant à 451 candidats d'être reçus en entretien. Cette procédure, conduite en intégralité par la Délégation au Développement du Volontariat, s'appuie sur un traitement globalisé, de la réponse initiale adressée aux candidats jusqu'au passage de leur dossier devant le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV).

Le développement de la ressource SPV s'appuie en parallèle sur la signature de conventions de disponibilité avec les employeurs publics et privés. A ce titre, l'année 2019 a vu la signature de 119 nouvelles conventions, à raison de 84 pour formation et 35 pour missions.

De nombreux projets sont par ailleurs conduits en Gironde, destinés à élargir le vivier de volontaires. En l'espèce, les travaux menés depuis 2018 en faveur de la féminisation du volontariat se sont poursuivis l'an

passé. S'inscrivant en filigrane du plan d'action national, de nombreuses actions issues des réflexions du groupe de travail spécifiquement dédié à cette thématique ont ainsi été envisagées. Elles seront développées en parallèle de l'avancé des travaux menés au sein du groupe de travail « Égalité femmes-hommes ».

Des démarches de communication et de promotion en faveur du volontariat ont enfin été portées sur le territoire, avec notamment la participation de représentants du SDIS aux Journées de Défense et Citoyenneté (JDC), mais également la formalisation de nouvelles plaquettes distribuées dans les CIS du département.

PRÉPARER L'AVENIR : LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

L'Association Habilitée des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Gironde (AHJSP) assure l'encadrement des jeunes engagés qui formeront les équipes de demain. En Gironde, 212 animateurs s'attachent à transmettre aux jeunes engagés les valeurs du Corps des sapeurs-pompiers.

Les 37 sections locales de JSP que compte le département réunissent 896 jeunes (à raison de 656 garçons et 240 filles) qui se voient offrir l'opportunité de prendre part à un cursus enrichissant, les préparant aux épreuves du Brevet des JSP.

Ces épreuves sont composées :

- d'une journée par stagiaire pour validation du module ARI (JSPARI),
- d'une journée pour les tests sportifs (JSPOR),
- d'une semaine (5 jours) «brevet JSP» pour la validation les modules INCENDIE (sauf moyens aériens), OPERATIONS DIVERSES (sauf tronçonnage) et LOT DE SAUVETAGE.

La partie secours à personne (SAP) est acquise par l'obtention du PSE1 au cours des 4 années de JSP puis du PSE2 avant l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire.

En 2019, le Groupement Formation a organisé 10 sessions JSPARI dont 1 de rattrapage, 3 sessions JSPOR dont 1 de rattrapage, 4 sessions pour le brevet JSP complété par 2 sessions de rattrapage.

3•5 DES INSTANCES DÉLIBÉRANTES ET DÉCISIONNAIRES À L'ÉCOUTE DES INSTANCES PARITAIRES ET CONSULTATIVES

LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises et son Bureau à 5 reprises donnant lieu à la présentation de 216 délibérations (123 lors des réunions du Conseil d'administration et 93 lors de celles de son Bureau), soit un volume stable par rapport aux années précédentes.

Au cours de l'année, une démarche visant à assurer la dématérialisation de la préparation de ces instances a été engagée avec le GIT. Le déploiement d'un outil informatique dédié est envisagé sur 2020 et viendra faciliter la gestion de cette activité.

LES INSTANCES DE CONCERTATION

Compétentes pour émettre un avis préalable aux décisions portant sur les situations individuelles et collectives des personnels du SDIS, les Commissions Administratives Paritaires (CAP), le Comité Technique (CT), le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV), la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS), sont autant d'instances qui éclairent par leurs travaux les décisions du Conseil d'Administration et de son Bureau.

L'année reste marquée par la mise en place des nouvelles instances suite aux élections professionnelles de décembre 2018 avec notamment le vote des nouveaux règlements régissant chaque instance.

Par ailleurs, les commissions consultatives paritaires (CCP) dédiées aux décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels et aux questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle de ces agents ont été mises en place pour la première fois.

L'année 2019 a également été marquée par l'organisation de nombreux comités techniques (CT) en raison des évolutions réglementaires très denses et d'une activité soutenue au sein de l'Établissement.

Des dossiers majeurs ont été soumis à l'avis des instances, tels que :

- **au CCDSPV,** l'évolution du quota des sous-officiers de sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental de la Gironde (passage de 35 à 50%), la durée des services accomplis pour accéder au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers volontaires (passage de 6 à 4 ans afin de valoriser les années de service, l'implication et l'expérience des SPV),

- **au CT,** des sujets aussi divers que la fin des dispositions transitoires relatives à la filière des SPP, la réorganisation territoriale et de la chaîne de commandement, l'actualisation des recueils de formation et de gestion du temps, le plan de formation de l'Établissement, l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore le dispositif d'astreinte au sein du SDIS ont été abordés,

- **au CHSCT,** des dossiers tels que le document unique, les visites de centre par les membres du comité, le programme annuel de prévention des risques, l'expérimentation des caméras mobiles ont été discutés lors de cette instance.

Au cours de l'année 2019, 3 CHSCT, 5 CT, 3 CAP PATS, 2 CAP SPP, 2 CCP et 2 CCDSPV ont été organisés afin d'étudier les dossiers relatifs au fonctionnement de l'Établissement et à la vie de ses agents.

3•6 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LE GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ À L'ÉTUDE DE LA TOXICITÉ DES FUMÉES

Suite à plusieurs publications de santé à caractère scientifique, la profession a acquis une meilleure connaissance des risques sanitaires liés à la toxicité des fumées.

Fin 2018, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises a édité un guide de doctrine opérationnelle proposant un certain nombre de mesures en vue de réduire l'exposition des sapeurs-pompiers à ce risque.

Le SDIS de la Gironde a décidé de créer un groupe de travail permanent qui regroupe l'ensemble des services impliqués, des représentants des groupements territoriaux et des élus du personnel au CHSCT.

Le groupe de travail s'est réuni à 10 reprises depuis novembre 2018. L'ensemble des aspects de la problématique ont été abordés, à chaque étape chronologique d'une intervention et pour tous les types d'interventions susceptibles de générer une exposition. En complément, la thématique spécifique des exercices à feux réels sur le site du plateau technique de Bassens a fait l'objet d'une étude particulière.

De nombreux axes de travail ont été envisagés par le groupe. Parmi les plus notables, il a relevé la nécessité de sensibiliser l'ensemble des agents au risque, d'adapter certaines procédures opérationnelles, d'insister sur la diminution du risque à la source, de limiter le transport de matières toxiques dans les casernements, de mieux organiser le reconditionnement des personnels et des matériels.

La nécessaire prise de conscience relative au risque et son impérative prise en charge individuelle ont été au cœur des réflexions menées. C'est en effet par une meilleure connaissance du risque que les sapeurs-pompiers seront à même d'acquérir les réflexes leur permettant de mieux le prendre en compte.

Les aspects techniques et logistiques ont été également étudiés en profondeur, notamment en matière d'équipements de protection individuelle et des infrastructures de leur prise en charge. L'analyse des processus d'organisation du renouvellement des EPI a notamment fait l'objet d'une attention particulière.

En parallèle de ces travaux, le SSSM accueille depuis septembre 2019 une étudiante en médecine qui réalise une thèse sur la thématique de l'efficacité du nettoyage corporel au moyen de différents produits. Cette étude, première en son genre en France, permettra au SDIS de choisir les solutions les plus protectrices pour les sapeurs-pompiers.

Enfin, une expérimentation va être mise en œuvre, avant la fin du 1er semestre 2020 pour une durée de 6 mois renouvelable, au sein des CIS Bruges, Mérignac et Saint-Loubès, ainsi qu'au GFOR Bassens, au profit des caissons d'entraînement aux phénomènes thermiques pour tester différentes solutions de nettoyages des matériels.

Le groupe de travail entrera ensuite dans une phase de suivi du projet et se réunira périodiquement pour effectuer des retours d'expérience ou étudier de nouvelles problématiques.

NOTRE AMBITION :
ŒUVRER POUR UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE ET DURABLE

1. UNE PRIORITÉ :
GARANTIR L'EFFICIENCE DE LA GESTION BUDGÉTAIRE

1•1 Des recettes de fonctionnement contraintes

1•2 Des recettes propres optimisées

1•3 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

1•4 La dynamique d'investissement consacrée

2. UN ENJEU :
RENFORCER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DE NOTRE ACTIVITÉ

2•1 L'expertise interne, gage de protection de l'Établissement

2•2 Le respect des procédures de commande publique

2•3 La mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et l'action du Délégué à la Protection des Données (DPD)

3. UNE NÉCESSITÉ :
AGIR POUR DEMAIN

3•1 La mission « SDACR-CoTTRiM »

3•2 La réorganisation territoriale du SDIS

3•3 Une démarche innovante : les contributions volontaires des collectivités

1

UNE PRIORITÉ :
GARANTIR L'EFFICIENCE DE LA GESTION BUDGÉTAIRE

1•1 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTES

CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT, DES EPCI ET DES COMMUNES

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les principales ressources du SDIS proviennent des contributions financières versées par les communes, les structures intercommunales et le Conseil Départemental.

Depuis la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, la base des contributions des communes et EPCI a été calculée et figée en fonction de la population DGF de 2002. Le seul élément de variabilité introduit par la loi est limité à l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac sur la base précédemment évoquée.

Comme les années précédentes, le SDIS 33 a dû faire face en 2019 à une augmentation de son activité

opérationnelle plus importante que l'évolution de ses principales ressources.
Cette situation place notre Établissement dans une situation délicate, contraint de devoir absorber cette croissance d'activité sans pouvoir bénéficier notamment de la prise en compte de l'évolution démographique dans le calcul des contributions.

Plus récemment, la loi de programmation pour les finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 s'est traduite comme une nouvelle contrainte pour certains contributeurs du SDIS et par conséquent pour le SDIS 33 lui-même. Effectivement, la LPFP a prévu, entre l'Etat et les collectivités locales, une contractualisation relative aux modalités de participation des collectivités à la maîtrise des dépenses publiques. La contractualisation prévoit ainsi l'encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de ces collectivités avec un objectif contraignant afin de juguler la dépense locale.

C'est pourquoi la structure des recettes de fonctionnement de notre Établissement au cours des deux dernières décennies est restée relativement stable. En 2019, les recettes provenant des contributions des communes, EPCI et du Département représentent 94,55% des recettes de fonctionnement totales du SDIS (contre 95,71% en 2018). Elles s'élèvent à 164 477 875,07 € (en hausse de 1,12% par rapport à 2018).

PART DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2009 - 2019

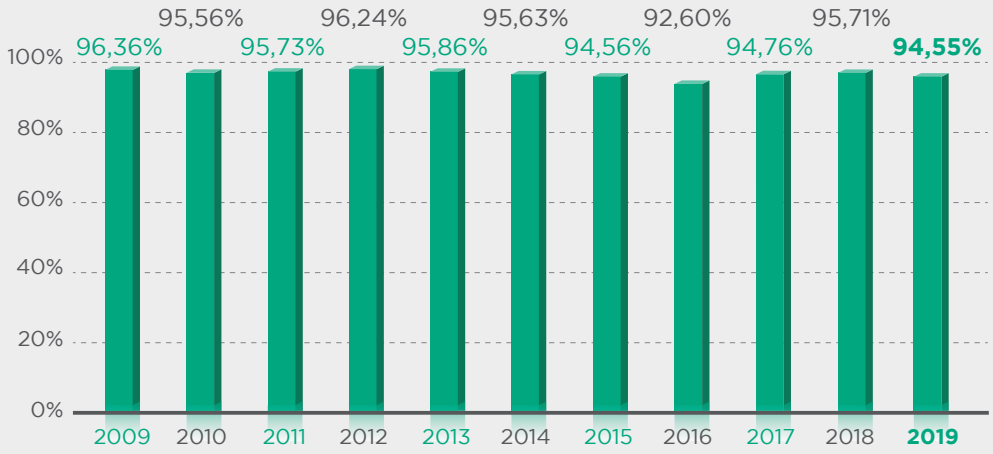

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS EN 2019

En 2019, les contributions financières des communes et EPCI ont atteint 74 469 875,07 €, soit une hausse de 1,27% par rapport à 2018.

Depuis de nombreuses années, la contribution du Département est devenue la variable d'ajustement du budget du SDIS. En prenant en compte l'évolution des charges et des ressources de notre Établissement, elle garantit le maintien de l'équilibre budgétaire.

Le montant de la contribution du Département a augmenté en 2019 de +1,2%. Ainsi, en 2019, son montant s'est établi à 90 008 000 €. Elle représente désormais 54,72% du total des contributions au budget du SDIS.

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS
CA 2009 / 2019

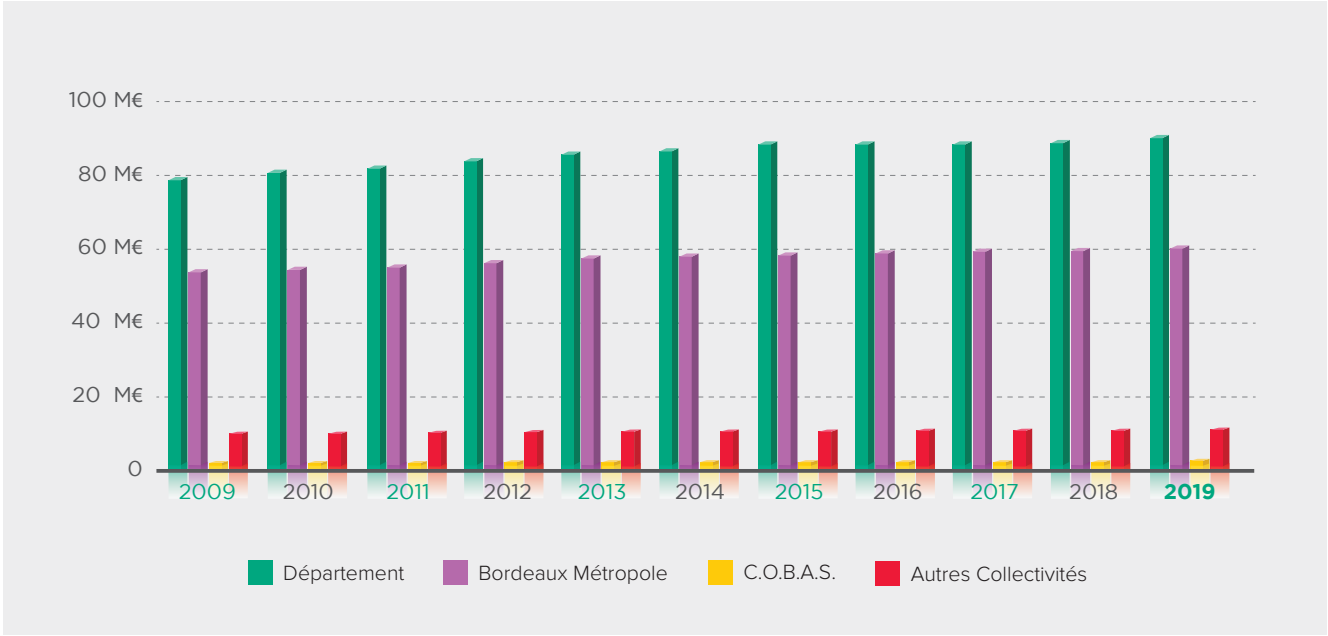

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS ET EPCI EN 2019

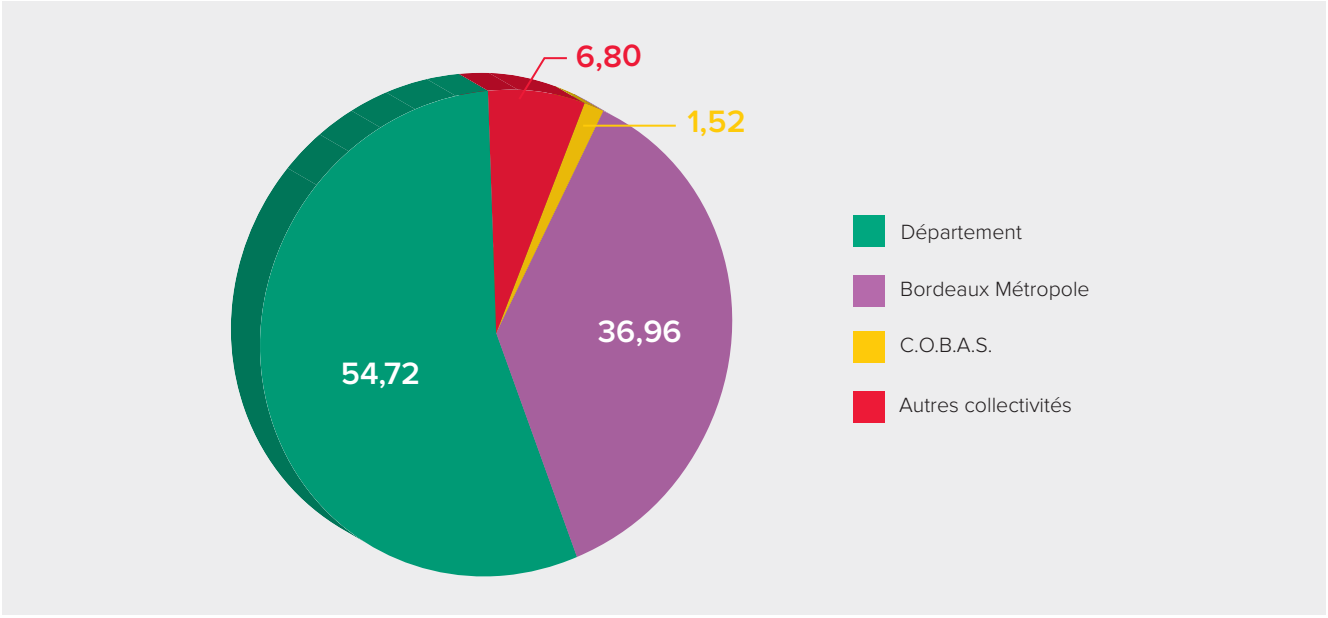

1•2 DES RECETTES PROPRES OPTIMISÉES

LES INTERVENTIONS PAYANTES ET LES RESSOURCES PROPRES

Soucieux d'œuvrer en faveur du recentrage de ses missions, le SDIS de la Gironde s'est depuis longtemps attaché à facturer les interventions n'entrant pas directement dans l'exercice de ses missions exclusives.

Cette politique de recentrage s'est vertueusement traduite par des ressources supplémentaires. Ainsi, depuis 2010, les ressources liées aux interventions soumises à facturation ont cru de 47,12% pour atteindre 3 637 368,49 € en 2019, en hausse de 14,73% par rapport à l'exercice précédent.

Les principaux postes de refacturation sont les carences ambulancières (57,87%) ainsi que les vecteurs SMUR (34,30%).

En k€	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution N/N-1
Ascenseurs	51,4	66,5	81,1	84,3	60,4	-28,4%
Convention autoroutes	78,5	163,5	91,6	146,2	175,3	19,9%
Carences	3 094,5	1 180,8	1 317,0	1 704,3	2 104,9	23,5%
Films / Spectacles	12,2	7,1	24,9	8,6	0,7	-92,0%
Hyménoptères	0	0	0	0	0	0%
Prestations rétribuées	18,8	3,5	5,2	18,9	21,7	14,9%
Préventive	0	0	0	0	0	0%
Réquisitions	2,7	1,9	3,8	21,4	26,6	24,4%
SMUR	640,3	745,1	1 026,1	1 186,8	1 247,8	5,1%
Total	**3 898,4**	**2 168,5**	**2 549,8**	**3 170,4**	**3 637,4**	**14,7%**

Montants sans centimes. % arrondis

LES RECOURS CONTRE LES TIERS RESPONSABLES

Chaque année le SDIS de la Gironde dépose des recours amiables auprès des compagnies d'assurance des tiers auteurs de préjudices indirects à son égard, ou celui de ses agents.

Ces actions visent l'obtention d'une compensation de la perte financière due à la rémunération des agents en arrêt de travail du fait du préjudice causé par ces tiers. Sont également concernés les remboursements de frais de justice ou de frais d'honoraires, de même que les cas de réparation de préjudices suite à des dégradations de matériels ou des fausses alertes.

Les délais de procédure particulièrement longs pour ce type d'affaires conduisent à des recouvrements de créances souvent tardifs.

En 2019, 16 318,38 € de titres de recettes ont été émis.

1•3 LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du SDIS de la Gironde ont augmenté de 2,26% en 2019, après avoir baissé les deux années précédentes.

Leur montant s'élève ainsi à 161 235 572,12 € sans pour autant atteindre le niveau de 2016.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009 - 2019

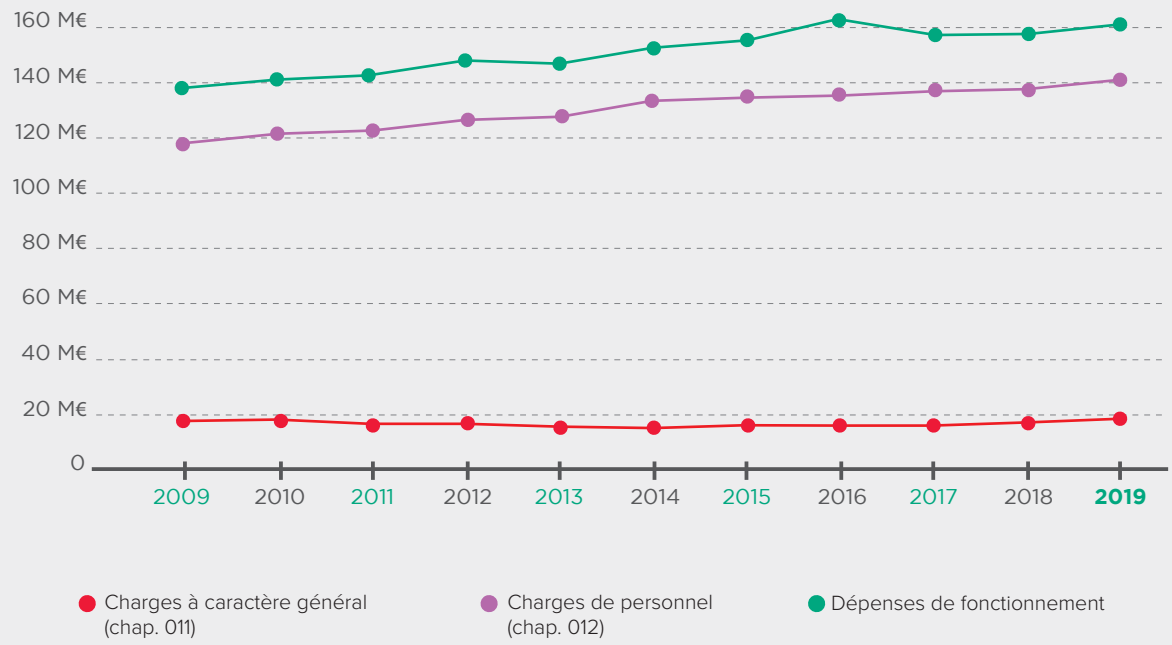

L'évolution des dépenses de fonctionnement est fortement impactée par l'évolution de ses deux principales composantes, à savoir les charges à caractère général d'une part et les dépenses de personnel d'autre part.

Force est de constater que le SDIS de la Gironde a réussi, sur les dix dernières années, à contenir ses charges à caractère général (elles sont même en baisse de 0,20% entre 2009 et 2019). En revanche, les dépenses de personnel ont augmenté (+19,35% entre 2009 et 2019), faisant ainsi croître les dépenses de fonctionnement de 17,21% sur la dernière décade.

POURSUIVRE LA MAÎTRISE DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général (chapitre 011) dont le montant s'établit à 17,5 millions d'euros connaissent une hausse de 1,85% par rapport à 2018.

Cette tendance s'explique notamment par les hausses des postes de dépenses de carburant (+10,88% par rapport à 2018) ainsi que des dépenses liées à l'énergie (+9,7% entre 2018 et 2019).

L'analyse rétrospective à 10 ans des charges à caractère général fait ressortir néanmoins que ces dernières ont tendance globalement à peser moins dans le budget du SDIS.

Effectivement, alors qu'en 2009, le chapitre 011 représentait 12,82% des dépenses totales de fonctionnement, il ne représente plus que 10,91% des dépenses de fonctionnement en 2019.

Les efforts déployés par notre Établissement en la matière sont donc notables, eu égard, dans un premier temps, au fait que l'activité opérationnelle depuis 10 ans n'a cessé d'augmenter. Dans un deuxième temps, force est de constater que ces charges, ont, pour un grand nombre d'entre elles, une sensibilité et une volatilité liées à des facteurs exogènes au SDIS 33, à l'instar des dépenses de carburant, de gaz ou d'électricité. Les marges de manœuvre du SDIS sont devenues, de facto, assez réduites sur ces postes.

ÉVOLUTION DE LA PART DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL DANS LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2009

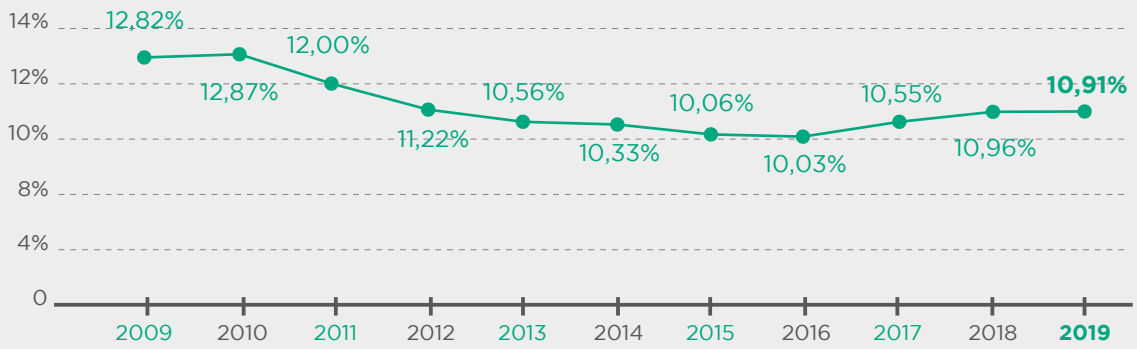

PART DES CHARGES DE PERSONNEL DANS LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009-2019

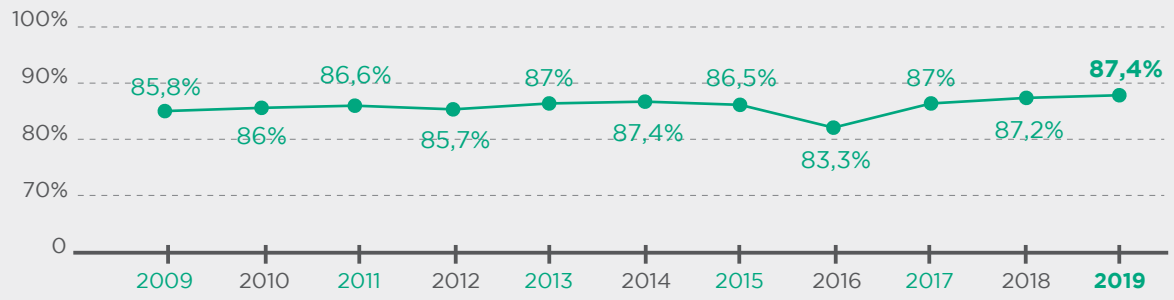

MAÎTRISER LES CHARGES DE PERSONNEL

Depuis plusieurs années, la maîtrise des charges de personnel (chapitre 012) est l'un des objectifs prioritaires que s'est fixé le SDIS de la Gironde.

En dépit de l'application de nombreuses dispositions d'ordre national et notamment celles en lien avec la revalorisation des carrières des fonctionnaires issue du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), ces charges augmentent de 2,52% sur 2019.

Ces dépenses atteignent un montant de 140 938 186,95 € sur l'année et représentent 87,41% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du SDIS.

LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En application des dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les administrations publiques sont tenues d'employer un nombre de personnes handicapées équivalent à 6% de leur effectif total. En cas de non-respect de cet impératif, elles se voient infligées des pénalités, versées sous forme d'une cotisation annuelle au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Les SDIS, en dépit de leur mission exigeant des conditions d'aptitude opérationnelles particulières pour leurs agents, ne bénéficient d'aucun aménagement en la matière.
Le SDIS a ainsi versé 213 230 € en 2019 (soit une hausse de 4% par rapport à l'année précédente). Pour rappel, la contribution de 2018 avait fortement augmenté à + 28,2% par rapport à 2017.

1•4 LA DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENT CONSACRÉE

Les recettes réelles d'investissement sont assez hétérogènes et ont une dynamique en lien avec la politique de maintien d'un niveau soutenu de l'effort d'investissement.

Ces recettes s'élèvent à 27 174 790,75 € (une hausse de 65% par rapport à 2018) et proviennent principalement :

- du résultat d'investissement reporté (pour 7%) et quasiment dans les mêmes proportions de la mobilisation de l'excédent de fonctionnement capitalisé,
- du FCTVA (subvention de l'état consistant en la rétrocession d'une partie du montant de la TVA payée par le SDIS dans le cadre de certaines dépenses d'investissement) pour 11,7%,
- de subventions d'investissement reçues du département au titre des travaux sur différents CIS (pour 7,4%),
- de subventions d'investissement reçues de Bordeaux Métropole au titre de l'acquisition des matériels et véhicules d'incendie et de secours (10,7%),
- d'un volume de nouveaux emprunts qui s'élèvent à 14 000 000 € (soit 51,5% des recettes d'investissement).

Ainsi, les efforts en matière d'investissement ont été largement amplifiés en 2019, les dépenses réelles d'investissement s'élevant à 36 076 944,66 € (en hausse de 42,16% par rapport à 2018).

Le SDIS a fait le choix depuis quelques années de gérer la majeure partie de ses investissements en AP/CP. Le montant des 19 autorisations de programme en 2019 s'élève à 125 391 410,33 €. Elles sont composées pour un peu plus de 83% de programmes de rénovations, réhabilitations et constructions de CIS et de bâtiments divers. Le reste des AP étant constitué par des véhicules et matériels.
Le montant mandaté au titre des crédits de paiement en 2019 s'élève à plus de 16 millions, amenant ainsi le taux de réalisation des autorisations de programme à 37% au 31/12/2019.

2 UN ENJEU : RENFORCER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DE NOTRE ACTIVITÉ

2•1 L'EXPERTISE INTERNE, GAGE DE PROTECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'exercice 2019 voit le nombre de dossiers juridiques concernant le SDIS rester stable. Au total, 145 nouveaux dossiers ont été ouverts l'an passé, contre 143 en 2018. Les affaires traitées sont toujours variées (assurances, bâtiment, vols, dégradations, incivilités, pré-contentieux, réclamations des usagers, discipline, expertises, recours contre tiers responsables).

Le service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes a poursuivi son travail d'analyse, de conseil et d'expertise avec le traitement de 110 dossiers sur l'année (dossiers ACE). La hausse est notable par rapport à 2018. Le nombre de dossiers traités ne fournit cependant qu'une indication relative car le temps consacré à chaque dossier peut-être très fluctuant en fonction, notamment, des thèmes abordés : élections professionnelles, ressources humaines, conventions, hygiène et sécurité, volontariat, assurances, bâtiments ... La multiplicité toujours observée des demandeurs traduit la prise en compte par l'Établissement de la nécessaire sécurisation juridique, de l'environnement juridique et des risques inhérents à ses activités.

ÉVOLUTION DES DOSSIERS ACE ET CONTENTIEUX 2009 - 2019

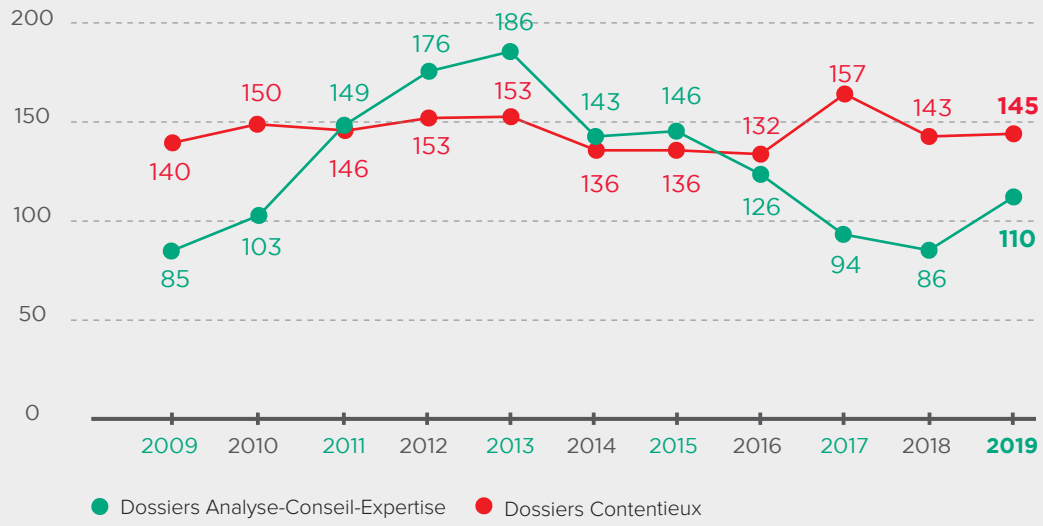

CONTRAVENTIONS 2019

La procédure relative aux contraventions a fait l'objet d'une troisième année de mise en œuvre selon les nouvelles modalités en vigueur, lesquelles conduisent à la constitution d'un délit en cas non dénonciation de l'auteur responsable d'une infraction hors intervention. A ce titre, des éléments complémentaires sont donc systématiquement demandés afin d'identifier l'auteur de la contravention. En matière de traitement et de suivi, l'exercice écoulé comptabilise 38 contraventions relevées en intervention.

ARCHIVAGE

En 2019, 14 nouveaux versements internes ont été réalisés, correspondant à 83,57 mètres linéaires (192,25 en 2018) soit 855 boîtes. Les entités ayant le plus versé en 2019 sont le GPAT, le GRH et le GOP.

Comme en 2018, les archives départementales n'ont pas été en mesure de prendre en charge des versements du SDIS. Les motifs sont les mêmes qu'en 2018 (traitement en cours des versements du SDIS de 2017 et absence de place). Le SDIS pâtit également d'un manque de place pour stocker ses archives. Cela trouvera sa résolution avec la restructuration du site de Bordeaux Nord. Une zone de stockage a été préservée afin de permettre d'assurer la transition, pendant 2 ans.

Concernant les éliminations d'archives, 1 840 boîtes d'archives ont été détruites soit 85,40 ml. Ces éliminations ne peuvent se faire qu'en étroite concertation avec les groupements émetteurs. Le rôle des correspondants archive est ici primordial.
La plus grosse proportion des destructions concerne les groupements territoires (cartographie opérationnelle et documents des salles de veille), ainsi que les offres non retenues du GFCP.

De plus, 112 demandes de communication interne de document ont été traitées (102 en 2018).

La refonte complète des tableaux de gestion des différentes archives du SDIS s'est poursuivie afin de permettre la signature d'une nouvelle charte d'archivage avec les archives départementales.

Pour l'archivage électronique et dans la cadre des divers projets de dématérialisation, les questions de conservation et de destruction des documents sont à anticiper pour éviter, à terme, une situation inextricable. L'archiviste du SDIS reste un référent indispensable.

2•2 LE RESPECT DES PROCÉDURES DE COMMANDE PUBLIQUE

Au 1er avril 2019, le Code de la Commande Publique est entré en vigueur, abrogeant ainsi le décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Au cours de l'exercice achevé, le SDIS 33 a lancé 75 consultations (en augmentation de 25% par rapport à 2018). Ces consultations ont abouti à la signature de 158 marchés. Parmi les consultations n'ayant pas abouti, il est dénombré 5 sans suite. A l'instar des années précédentes, aucune des procédures lancées en 2019 n'a fait l'objet de recours contentieux. Au terme de chaque procédure, le SDIS a informé par écrit tous les candidats non retenus. Ce sont ainsi 267 courriers qui ont été rédigés.

Le nombre de marchés signés connaît également une augmentation par rapport à 2018 (+25,40%). Il convient également de noter que 27 marchés ont été signés en début d'année 2020 alors qu'ils avaient fait l'objet d'une consultation en 2019.

ÉVOLUTION GLOBALE DES MARCHÉS

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre de procédures ou consultations lancées	64	79	60	75
Nombre de marchés signés	136	177	126	158
Nombre de marchés notifiés	138	155	142	144

L'ANALYSE DES OFFRES

Il est observé une forte tendance à l'augmentation du nombre d'offres reçues par rapport à 2018.

L'envoi par voie dématérialisée est pour 2019 le mode unique, car obligatoire, de remise des offres.
L'année 2019 confirme également le phénomène de **l'unicité de l'offre** : sur les 158 marchés signés en 2019 (procédures lancées en 2018 et 2019), 53 marchés (33,54 %) ont fait l'objet d'un dépôt unique d'offre.
Si cette constante est normale lorsque la procédure lancée est une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence (7 marchés sur 53), elle est de plus en plus fréquente sur les appels d'offres (20 marchés sur 53) et les procédures de MAPA (26 marchés sur 53), alors même que les supports de publicité utilisés sont des supports à large diffusion (JOUE, BOAMP, et site achatpublic.com).

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre de retraits de DCE	1 005	1 350	878	1 426
Nombre d'offres remises	266	230	208	423
Nombre de dépôts électroniques	90	80	105	423

LES DÉLAIS MOYENS DE PASSATION DES MARCHÉS

L'année 2019 est marquée par une légère diminution des délais moyens de passation des MAPA (un peu moins de 5 mois en 2018 contre un peu plus de 4 mois en 2019).

La durée moyenne de passation des marchés négociés diminue également (un peu plus de 3 mois en 2019 contre 3 mois ½ en 2018). La durée moyenne de passation des Appels d'Offres (5 mois) est restée stable en 2019.

L'ORGANISATION DE L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Outre la Commission d'appel d'offres, compétente pour l'attribution des appels d'offres, le SDIS de la Gironde réunit, au cours de l'année et en fonction des besoins, la Commission des Achats, compétente pour l'attribution des MAPA, et la Commission des Travaux, compétente pour l'attribution des MAPA de travaux d'un montant supérieur à 221 000 €HT et inférieur à 5 548 000 €HT.

Ces différentes commissions se sont réunies comme suit :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre de commissions d'Appel d'Offres	7	7	5	8
Nombre de commissions des Achats	17	16	16	21
Nombre de commissions des Travaux	8	7	5	7
Nombre de Jury de Concours	3	0	0	0

LES MARCHÉS NOTIFIÉS SELON LEUR NATURE (EN %)

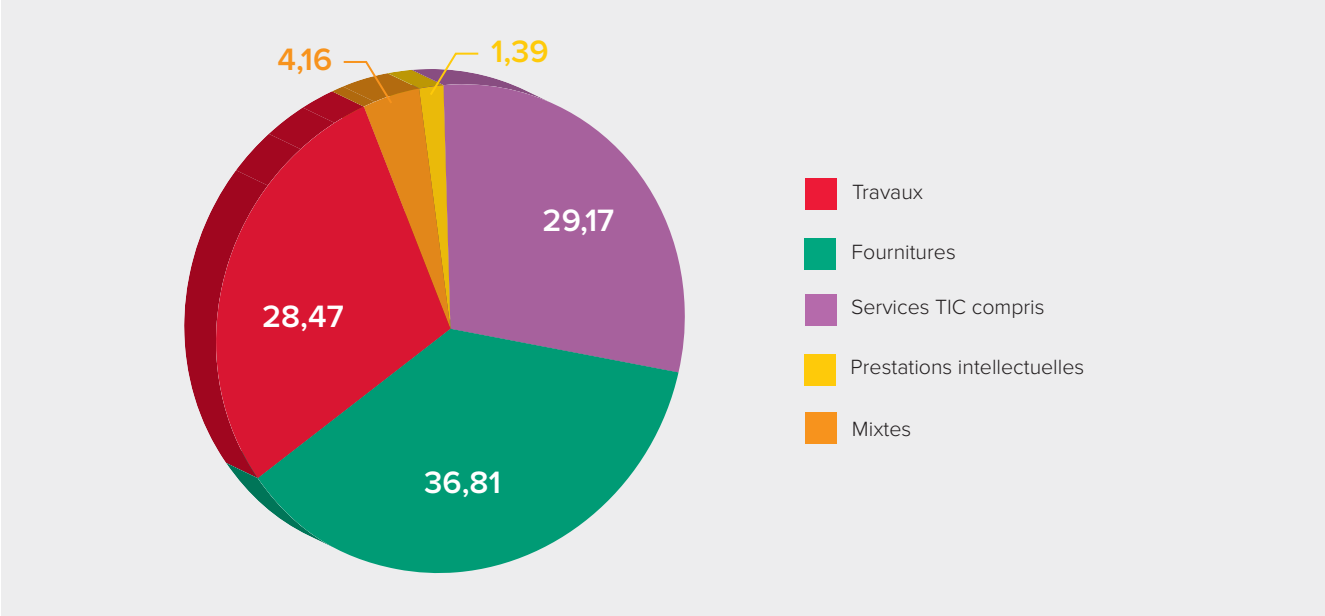

LA NATURE DES ACHATS REALISÉS EN 2019

En volume financier, le montant total TTC des marchés notifiés en 2019 se présente comme suit :

	Fournitures	Travaux	Prestations intellectuelles	Services
2018	7 855 547,11 €	5 035 015,51 €	201 086,76 €	2 448 242,23 €
2019	10 641 835,73 €	6 284 361,03 €	33 732,00 €	3 838 979,29 €

N.B : ces montants ont été calculés à partir des montants initiaux des marchés signés pour les marchés non à bons de commande et à partir du montant des détails quantitatifs estimatifs pour les accords cadre à bons de commande.

L'ANALYSE DES ATTRIBUTAIRES

Sur les 144 marchés notifiés sur l'année 2019, 82 marchés (56,94%) ont été attribués à des sociétés ayant leur siège social dans la Nouvelle-Aquitaine (dont 74 ont été attribués à des sociétés ayant leur siège social en Gironde).

72 marchés ont été signés avec des PME, 41 marchés avec des micro-entreprises, 9 marchés avec des entreprises de taille intermédiaire et 7 marchés avec des grandes entreprises. Enfin, 5 marchés ont été passés avec une société de nationalité étrangère (Allemagne, Suisse et Pays-Bas).

LE BILAN DES ACHATS 2019

Les dépenses 2019 destinées au maintien et à l'amélioration des équipements et infrastructures du SDIS 33, sont réalisées majoritairement sur marché (soit 91,61% du total des dépenses). On note cependant que le recours à l'UGAP est plus important en 2019 (7,20% contre 5,62% en 2018).

2•3 LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) ET L'ACTION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)

Le cadre de l'action du Délégué à la Protection des Données du SDIS de la Gironde est déterminé par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et par la mission qui lui est confiée par l'autorité responsable des traitements.

Le président du Conseil d'administration du SDIS de la Gironde a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPD) par arrêté n°2018-1578 du 18 mai 2018. Ce DPD a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 4 juillet 2018 qui a enregistré cette désignation sous la référence DPO-17601, active à compter du 5 juillet 2018. Le DPD s'est vu notifier sa lettre de mission au cours du premier trimestre 2019.
Un espace dédié au RGPD a été créé sur l'Intranet du SDIS 33. Cet espace, ouvert à tous les agents de l'Établissement, permet d'accéder aux coordonnées du DPD ainsi que sa lettre de mission.
L'année 2019 a été l'occasion d'engager les premières actions concrètes en lien avec l'objectif de protection des données personnelles, lesquelles ont relevé de 2 catégories : **les actions programmées et les actions conduites à la demande.**
Au titre des actions programmées, les démarches suivantes sont à relever :

- la cartographie des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre au SDIS : avec l'appui du groupement Informatique et Télécommunications, une première cartographie des traitements de données à caractère personnel (TDCP) a été élaborée. Cette cartographie a permis de constituer le registre des traitements et d'alimenter les fiches descriptives.

- la finalisation des registres : 3 registres ont été ouverts : celui des traitements, celui des sous-traitants et celui des signalements. Le choix a été fait de reprendre la maquette préconisée par la CNIL pour chacun des registres, ce choix facilitant à terme la reprise des données dans l'optique de l'acquisition d'une solution d'informatisation de la gestion de la conformité.

  Le point de situation au 31 décembre dresse les états suivants :
  - le registre des traitements comprend 55 fiches ;
  - le registre des sous-traitants sera alimenté en 2020 ;
  - le registre des signalements est vide car aucun signalement de violations de DCP n'a été communiqué au DPD ou au responsable des traitements.

- l'élaboration de clauses-type : plusieurs clauses type à insérer dans les contrats de sous-traitance ont été élaborées afin d'organiser la relation aux fournisseurs et sous-traitants dans le cadre des prestations de service en lien avec des données à caractère personnel recueillies et exploitées par le SDIS 33 :
  - marché de développement-maintenance ;
  - marché de routage publi-postage ;
  - engagement de non diffusion.

- l'accompagnement à la conduite d'analyses d'impact : la mise en œuvre de caméras piétons dans le cadre des mesures expérimentales de lutte contre les agressions dont sont victimes les sapeurs-pompiers lors des interventions de secours a fait l'objet d'un PIA spécifique, en complément du PIA type élaboré par la DGCSGC. Deux actions ont été engagées, qui trouveront leur aboutissement en 2020 : le PIA sur le périmètre MédiSap et le PIA sur le CTA et le traitement des demandes de secours.

- la proposition d'une politique de protection des données personnelles et du système de gestion associé : partant du principe que la collecte et la protection des données personnelles utilisées dans les différents traitements mis en œuvre dans l'Établissement impliquent un grand nombre d'acteurs, un dispositif a été élaboré par le DPD et proposé à l'arbitrage du responsable des traitements. Le dispositif proposé est calqué sur celui déployé pour la gestion de l'hygiène et de la sécurité. Différents rôles sont identifiés ainsi que les processus dans lesquels ils sont engagés. L'acquisition d'une solution informatique de gestion de la conformité doit reposer sur un système de workflow permettant à chacun de ces acteurs de jouer son rôle dans le dispositif. L'arbitrage du responsable des traitements sur la démarche proposée est attendu pour le début 2020.

En parallèle, le DPD a été sollicité à plusieurs reprises pour des actions de conseil ponctuel :

- questionnaire de satisfaction sur la chaîne de commandement du groupement Centre,
- extension du périmètre des données échangées entre les applications E-CiviRH, E-temptation dans le cadre du projet de nouveau SGO,
- mise en œuvre de la vidéo protection du site Pierre 1er,
- organisation du partage des données relatives aux conventions de disponibilité des SPV avec les groupements territoriaux,
- mise en œuvre d'un échange ponctuel de données avec la mutuelle Prévifrance, dans le cadre du changement de prestataire « protection sociale complémentaire »,
- actualisation de questionnaires de recueil de données, par le GRH et la DDV,
- cahier des clauses particulières pour l'acquisition d'une machine à affranchir,
- échange de données avec le GIP ATGERI dans le cadre de la justification des demandes de financement européen.

L'action du DPD va se poursuivre en 2020 sur la base d'un plan de charges défini qui devrait le conduire à :

- mettre en œuvre le dispositif de gestion de la conformité arbitré par le responsable des traitements : information et formation des acteurs aux rôles à tenir, publication des procédures et communication de sensibilisation,
- finaliser l'acquisition d'une solution informatique de gestion de la conformité intégrant un workflow et un paramétrage permettant de faire fonctionner le dispositif arrêté,
- finaliser le registre des sous-traitants en créant autant de fiches que nécessaire,
- finaliser les PIA engagés en 2019 sur les périmètres MédiSap et CTA.

3

UNE NÉCESSITÉ : AGIR POUR DEMAIN

Les démarches transverses et structurantes portées au sein de l'Établissement ont connu de nouvelles avancées en 2019.

3•1 LA MISSION SDACR-CoTTRiM

La Mission SDACR-CoTTRiM a poursuivi en 2019 ses travaux tendant à la révision quinquennale du SDACR fixée par la loi NOTRe. Adopté par arrêté préfectoral le 24 mai 2013, le SDACR de la Gironde a en effet vocation à faire l'objet d'un réexamen.

Après une année 2018 plus particulièrement consacrée à l'analyse statistique des risques courants, la Mission a poursuivi ses travaux par l'analyse probabiliste des risques complexes.

Les travaux menés ont ainsi fait ressortir une activité opérationnelle marquée par une croissance toujours plus forte des interventions et nécessitant une

adaptation constante de la réponse opérationnelle. Les différentes analyses produites ont également servi la démarche tenant à la réorganisation territoriale du SDIS de la Gironde.
La rédaction du document final se trouve en voie de finalisation et devrait se traduire par l'adoption d'un arrêté préfectoral en cours d'exercice 2020.
En parallèle, les travaux relatifs à la formalisation du Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux Menaces (CoTRRiM) se sont achevés et ont conduit à la l'adoption d'un arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2019.

3•2 LA RÉORGANISATION TERRITORIALE DU SDIS

Soucieux d'adapter son organisation aux nouvelles exigences de terrain, le SDIS a engagé en 2019 une démarche d'ampleur visant à redéfinir son organisation territoriale.

Face à l'augmentation significative de l'activité opérationnelle sur l'ensemble du territoire, des réflexions et travaux ont été conduits afin de maintenir en tout point du département, une réponse de service public efficace et de qualité.

Tout au long de l'année 2019, le dispositif a été construit afin d'assurer une répartition homogène des moyens et des ressources au sein de secteurs opérationnels redéfinis.

Cette réorganisation vise plus généralement plusieurs objectifs :

- harmoniser la répartition des populations à défendre,
- améliorer l'équilibre entre les différents groupements en terme d'effectifs et d'opérations,
- développer un management de proximité,
- favoriser la cohérence territoriale en terme d'analyse et de couverture des risques afin de s'adapter efficacement aux bassins d'activité et de population,
- anticiper le travail prévisionnel et administratif des années à venir.

A compter de 2020, le SDIS sera ainsi composé de 7 groupements territoriaux :

- le groupement territorial Nord-Ouest (GTNO),
- le groupement territorial Nord-Est (GTNE),
- le groupement territorial Sud-Ouest (GTSO),
- le groupement territorial Sud-Est (GTSE),
- le groupement territorial Centre-Centre (GTCC),
- le groupement territorial Centre-Ouest (GTCO),
- le groupement territorial Centre-Est (GTCE).

L'organisation interne des groupements territoriaux sera définie autour d'un chef de groupement, d'un adjoint au chef de groupement également chef de service, de 2 chefs de service qui assurent avec l'adjoint au chef de groupement le pilotage des services des Moyens Généraux, Coordination Opérationnelle et Ressources, de 3 officiers affectés dans les services en fonction des spécificités locales, de 2 agents issus des filières administrative, technique et spécialisée et d'un secrétariat de groupement.

Au sein des Centres d'Incendie et de Secours, l'encadrement sera porté par un chef de CIS, un ou plusieurs officier(s) dont un adjoint et des officiers de garde pour les CIS dont les effectifs de garde le nécessitent.

En filigrane de cette démarche, de nombreux documents cadres relatifs à l'organisation du SDIS feront l'objet d'une actualisation, à l'image de l'arrêté de classement des centres d'incendie et de secours, du règlement opérationnel et de l'arrêté relatif à l'organisation du Corps.

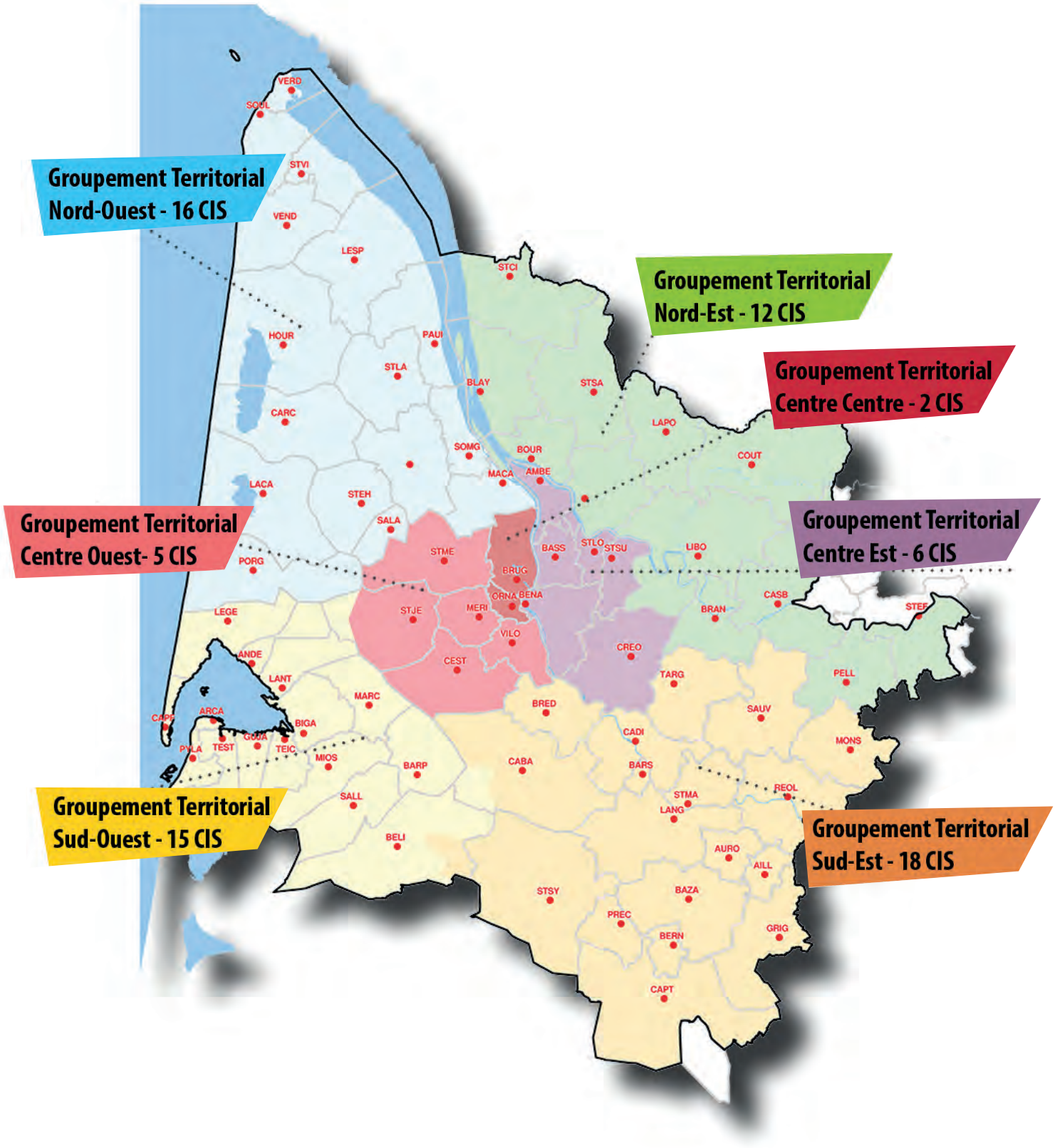
Groupement Territorial
Nord-Ouest - 16 CIS
Groupement Territorial
Nord-Est - 12 CIS
Groupement Territorial
Centre Centre - 2 CIS
Groupement Territorial
Centre Ouest- 5 CIS
Groupement Territorial
Centre Est - 6 CIS
Groupement Territorial
Sud-Ouest - 15 CIS
Groupement Territorial
Sud-Est - 18 CIS
VERD
SOUL
STVI
VEND
LESP
STCI
HOUR
PAUI
STLA
BLAY
STSA
CARC
LAPO
SOMG
BOUR
COUT
MACA
AMBE
LACA
STEH
SALA
STME
BASS
STLO
STSU
LIBO
PORG
BRUG
ORNA
BENA
CASB
LEGE
STJE
MERI
BRAN
VILO
CREO
ANDE
CEST
TARG
PELL
LANT
MARC
BRED
SAUV
CAPF
ARCA
BIGA
CADI
MONS
PYLA
TEST
GUJA
TEIC
MIOS
BARP
CABA
BARS
SALL
STMA
REOL
LANG
BELI
AURO
AILL
STSY
BAZA
PREC
GRIG
BERN
CAPT

3•3 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES COLLECTIVITÉS

Face à l'impérieuse nécessité d'assurer la pérennité de son équilibre budgétaire, le SDIS de la Gironde s'attache à rechercher de nouvelles sources de financement. En l'espèce, l'exercice 2019 a vu notre structure bénéficier de ressources complémentaires directement versées, sur la base du volontariat, par les communes et EPCI du département. Explications.

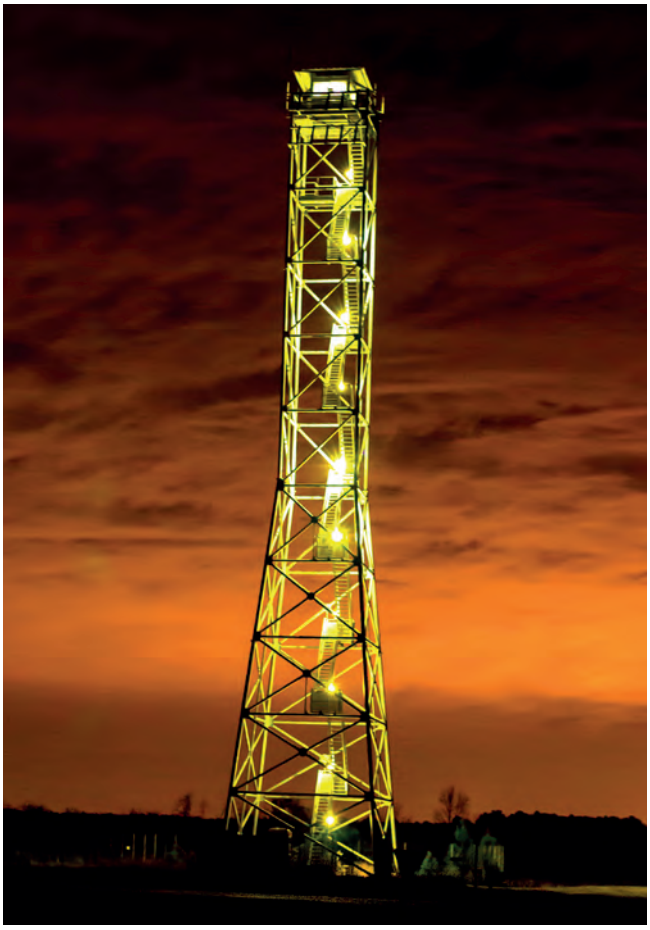

Les principales recettes de fonctionnement abondant le budget des SDIS sont constituées des contributions versées par le Conseil départemental, ainsi que celles versées par les communes et EPCI du territoire.

En application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur (loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002), l'évolution de ces contributions s'avère particulièrement limitée. En effet, l'augmentation annuelle des contributions des communes et EPCI est adossée à celle de l'indice des prix à la consommation hors tabac. En outre, la base de calcul de ces contributions a été déterminée en fonction de la population DGF 2002 et n'a jamais été révisée depuis.

Dans un département aussi attractif que celui de la Gironde, l'absence de prise en compte de l'évolution de la population dans le calcul des contributions annuelles s'avère particulièrement préjudiciable.
Faisant face à une croissance continue de l'activité opérationnelle, notamment en matière de secours à personne, notre Établissement se trouve en effet contraint de devoir absorber cette croissance d'activité sans pouvoir bénéficier en parallèle de la prise en compte de l'évolution démographique dans le calcul des contributions. Or, entre 2002 et 2018, la population DGF girondine a cru de 271 370 habitants, représentant un manque à gagner au niveau des contributions de plus de 13 M€.
Confrontée à cet effet de ciseau inextricable, l'Établissement a engagé une démarche destinée à augmenter ses recettes de fonctionnement en proposant aux contributeurs du département un partenariat fondé sur les dispositions du CGCT.

Un groupe de travail créé par Monsieur le Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine a ainsi réuni le Président du Conseil Départemental et l'ensemble des intercommunalités du département, Métropole, Communautés d'agglomération, communautés de communes.

Dans ses conclusions, le groupe de travail a proposé le scénario suivant :

- une montée progressive de rattrapage des écarts de cotisations liées aux réalités des populations desservies ;

- une actualisation sous forme de contribution volontaire annuelle avec signature d'une convention annuelle conclue entre le SDIS et les collectivités contributrices ;
- un soutien accru aux investissements du SDIS au cours des trois années suivantes.

Sur ces principes, des négociations ont été engagées, considérant qu'il n'était pas possible de rattraper 16 ans de manque à gagner de recettes. Il a donc été proposé de pallier le besoin de financement du SDIS par une contribution volontaire de Bordeaux Métropole, des EPCI et du Département, la contribution volontaire de chaque intercommunalité étant calculée au prorata de sa population DGF 2018.

A compter de 2019, l'engagement réciproque est acté dans une convention annuelle conclue entre le SDIS de la Gironde, les EPCI et les communes. Elle emporte notamment la gratuité du contrôle des poteaux d'incendie implantés sur le territoire de chaque commune, si le titulaire détenant la compétence le souhaite et dans le cadre d'une convention spécifique.

Ce dispositif a été validé par la délibération CA 2018-066 du 14 décembre 2018, par laquelle le Conseil d'administration a autorisé le Président à signer avec les communes et EPCI du département une convention annuelle fixant les modalités de versement de la participation volontaire 2019 au budget du SDIS 33.

La quasi-totalité des collectivités ont accepté ce dispositif. Les conventions de financement ont ainsi pu être exécutées au cours de l'année 2019 et les conventions de réalisation, par le SDIS, des opérations de contrôle des points d'eau, signées.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde
22 boulevard Pierre 1er
33081 Bordeaux cedex

Tel : 05 56 01 84 40
Fax : 05 56 79 26 18
Mail : direction@sdis33.fr